

La Gazette DE L'ÎLE- AUX-MOINES



-MÉGALITHES-
DE CARNAC
ET DES RIVES DU MORBIHAN

DÉCEMBRE 2025 • N°50

Retour en images



Feux d'artifice

14 juillet, 15 août, Fête de la Mer... trois occasions de s'émerveiller devant un feu d'artifice, avec ou sans lampions, au port ou au Trech'.

Il y a plusieurs profils qui se retrouvent pour admirer le spectacle : celles et ceux qui ont leurs places attitrées depuis des années, et d'autres qui arrivent en courant ou à vélo, accélérant au moment où la première fusée est lancée : « Je t'avais dit qu'on aurait dû partir plus tôt ! »

Il y a les adeptes de la bougie plutôt que de la LED, celles et ceux qui recyclent leurs lampions d'une année sur l'autre, et d'autres qui les perdent à peine le feu terminé. Les prudent-es qui scrutent le ciel, et les confiant-es qui profitent sans se soucier des éclats.

Dans tous les cas, tout le monde a déjà pensé ou lancé un "bleuuuuuu, rougeeeee, verrrrrt !" avec le même enthousiasme, à 5 ans comme à 35.



Le calendrier des pompiers est sorti !

« Tu as pris le calendrier des pompières et pompiers de l'île ? »

Si tu réponds non à cette question, c'est que tu es passé-e à côté de quelque chose ! Cette année, l'équipe pose fièrement sur le pont d'un vieux gréement et illumine déjà les endroits où le calendrier trouve sa place dans nos logements. Une équipe qui s'étoffe d'année en année, qui se forme, encore et encore, pour venir nous secourir, nous rassurer, avec une bienveillance et un professionnalisme qui pourraient faire pâlir bien des casernes de France (au minimum !).

Un grand merci à vous toutes et tous ! Et pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore, précipitez-vous à Intermarché et à la boulangerie pour acheter votre calendrier : c'est une belle façon de les soutenir et de faire vivre ce service de qualité.



Merci Annie !

C'est ma dernière Gazette : en mars prochain auront lieu les élections municipales.

Cette rubrique Retour en images, je l'ai souvent illustrée avec les photos d'Annie Mouchot, correspondante du Télégramme sur l'île, disparue en janvier dernier. Alors, en préparant cette édition, je pense à elle, à ses partages et à ses clichés qui m'ont souvent bien aidée... surtout au moment du bouclage.

Alizée



Depuis 2014, l'exercice de la rédaction de cet édito a été l'occasion de partager les réalisations et de tenter d'y donner sens. Il complète les quelques 90 Petites Gazettes tirées à raison d'une tous les mois et demi et diffusées à 700 abonnés. Leur objectif était d'apporter une information en direct et d'entretenir les liens...

Il a parfois été désespérant d'entendre « on ne sait rien »... même si l'on sait qu'il n'y a pire lecteur que celui qui ne veut pas lire ! À l'heure où l'on prône la prétendue vertu des réseaux sociaux, accueillons l'exercice de l'écriture posée comme une volonté de partage et transparence.

En 1775 serait mort à Baden celui que l'on nommait le roi Stevan. Il passait de maison en maison quérir sa pitance contre quelques prophéties. Il aurait ainsi prédit : « *Il arrivera un jour où pas un centiare n'appartiendra aux îlois !* »

Bien que cette prophétie se soit partiellement réalisée, nous demeurons viscéralement attachés à ce territoire où nous sommes nés, où nos aïeux sont enterrés, où nous travaillons... où nous sommes propriétaires d'une résidence. Entrer dans l'âme îloise, se réclamer insulaire, est un état d'esprit, une manière d'être. Le festival qui nous a regroupés à l'Île d'Arz en septembre avait fait de ce questionnement le thème de son grand débat : « Qu'est-ce qu'être insulaire aujourd'hui ? »

Si la question peut ne pas paraître existentielle, elle détermine cependant un rapport singulier au monde. Que l'on soit îlien, îlois, Islais, Aixois, Molénais, Ouessantin, Bréhatin, Îldarais... nous devons faire face aux mêmes difficultés pour continuer de permettre à une population de vivre ici, à l'année. Ce point commun a justifié la création de l'association des îles du Ponant (AIP) qui regroupe depuis plus de cinquante ans les maires de chacune de nos îles.

Dans le « mille-feuille » de la division administrative du territoire, il n'a pas été prévu qu'une instance non contiguë puisse

fédérer des collectivités en dehors des découpages administratifs de leur agglomération, de leur département, de leur région. Grâce à l'AIP, nous avons réussi à faire admettre que « ces petites îles métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent soient reconnues dans la loi sur la différenciation comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique, et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales » (fév. 2022). Nous avons réussi à faire classer toutes nos îles dans le zonage B1 en matière de logement. Notre réflexion collective nous conduit, en cette fin 2025, à demander qu'une loi permette de décliner la reconnaissance de nos particularités. À l'instar de

la loi « Montagne » pourquoi pas une loi « Îles » ? La détermination des élus de nos municipalités, leur capacité à partager cette question avec le gouvernement et la représentation nationale seront nécessaires pour avancer cette revendication de juste traitement.

Certes, en possédant du foncier, de l'immobilier sur l'île, on devient détenteur d'une partie d'un joyau – souvent envié –, mais mesure-t-on qu'il ne pourrait être que de la verroterie si l'on ne s'en saisissait pas pour établir des relations de qualité où se conjuguent convivialité, équité, et qui nécessitent patience, modestie, voire humilité ?

La vitalité de notre communauté permanente participe à l'attractivité de l'île autant que ses sites et paysages. À quelques mois de renouveler l'équipe municipale chargée de préserver, d'entretenir, d'administrer, de défendre la commune, il est utile d'entendre les réelles motivations, les convictions profondes et les projets des candidats et de celle ou celui qui a l'ambition d'exercer la fonction de maire.

Le maire, Philippe le Bérigot

*Pas un centiare,
n'appartiendra
aux îlois... !*



Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan

Préparée pendant plus de dix ans, l'inscription de nos mégalithes au Patrimoine Mondial de l'UNESCO est effective depuis juillet 2025.

« Le bien en série s'étend sur près de 20 000 hectares et comprend une forte densité de structures mégalithiques érigées durant la période néolithique – entre 5000 et 2300 avant notre ère, en tenant compte des spécificités géomorphologiques du territoire. Ces structures monumentales en pierre, alignées selon la topographie et l'hydrographie locales, témoignent d'une compréhension fine du milieu environnant. Le riche répertoire de gravures et d'objets précieux témoigne de l'occupation de la côte atlantique européenne par des sociétés qui ont développé une relation complexe avec leur environnement naturel. » (extrait du site de l'UNESCO)

Notre Cromlec'h, nos dolmens et menhirs sont donc entrés dans le patrimoine mondial car ils présentent un caractère exceptionnel pour l'humanité !

Les hommes d'aujourd'hui continueront à s'interroger sur le sens qui a donné la force à nos aïeux de les ériger... à s'attendrir



en songeant à tous les engagements dont ils ont été témoins, à leur puissance de création de notre imaginaire collectif. Ils sont notre histoire et nous sommes fiers de les partager...

Municipales 2026 : scrutin de liste, mode d'emploi



La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants est parue fin mai 2025.

Ce qui change ?

Les candidats constituent une liste en respectant l'obligation de parité par alternance : une femme, un homme... ou un homme, une femme... Elle est réputée complète si elle réunit le nombre de postes à pourvoir moins deux. Pour l'île, la liste doit donc comporter au minimum 13 noms, au maximum 17 (pour éventuellement remplacer les conseillers démissionnaires).

Il ne pourra plus y avoir de candidatures isolées, une liste inférieure à 13 ne pourra donc pas exister.

ATTENTION : Le scrutin de liste ne tolère aucune modification. Toute surcharge sur un bulletin (noms rayés, ordre modifié) entraînera sa nullité.

Le dépouillement mettra en évidence le nombre de suffrages exprimés = nombre de votants – bulletins blancs – bulletins nuls. La liste arrivée en tête sera déclarée élue si elle obtient 50 % des suffrages exprimés + 1 voix.

La répartition des sièges respecte la loi de la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages. La liste qui atteint la majorité absolue est déclarée vainqueur et se voit attribuer la moitié des sièges arrondis à l'entier supérieur. Pour nous, le chiffre de 15 (conseillers à élire) divisé par deux = 7,5 conseillers, soit les huit premiers noms. Les

7 autres postes sont ensuite partagés au prorata des résultats. La liste déclarée vainqueur avec, par exemple, 75 % des suffrages exprimés, obtiendrait 75 % des 7 sièges restants, soit 5 postes. La liste minoritaire : les 2 sièges restants.

Comme aujourd'hui c'est le nouveau Conseil Municipal qui élira en son sein son Maire et ses adjoints au plus tard entre le vendredi et le dimanche qui suivra l'élection. Si un seul tour est suffisant, entre les 20, 21, 22 mars. S'il y a deux tours, les 27, 28, 29 mars.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus, mais désignés au sein du Conseil municipal.

Philippe Le Bérigot, maire



Au centre de loisirs, ça se modernise !

L'été est passé très vite et aujourd'hui les citrouilles garnissent nos soupes et le père Noël entraîne ses rennes ; il est grand temps de faire un point sur l'année écoulée.

La saison d'été a été satisfaisante puisqu'ils furent 252 (53 petits et 199 grands) à adhérer au programme mis en place par l'équipe d'animation et nous en sommes très contents ! Quel plaisir d'entendre les voix des enfants dans l'enceinte du Renville et quelle joie de les voir s'amuser !

Mais revenons sur les activités proposées et leur fréquentation.

Grâce à la météo très clémente aucun stage de voile n'a été annulé et les animateurs chevronnés de 47° Nautik ont eu beaucoup de compliments ; la qualité des cours, du matériel sont des sources de satisfaction qui ont certes un coût mais font venir les plus âgés au centre de loisirs. Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places pour l'été prochain.

D'autres stages ont réjoui tous les enfants notamment le foot, le tennis, le skate et celui de danse-cirque qui a été clôturé par une jolie représentation à laquelle les parents ont été conviés.

Cet été encore les enfants ont pu découvrir la pratique de l'équitation grâce aux sorties organisées au centre équestre de Baden et ils en gardent tous un bon souvenir.

Pour les vacances d'automne, le centre était décoré pour la célèbre fête d'Halloween et vous avez dû certainement croiser de mignons petits fantômes ou des sorcières adorables dans les rues du bourg.



Le programme était varié avec entre autres des ateliers cuisines, des chasses aux citrouilles, sans oublier

le défilé déguisé du vendredi 31 octobre...

Certains d'entre vous ont reçu des sorts car ils n'avaient pas prévu notre venue surprise devant leurs portes ! Des bonbons ou un sort !!!

Enfin vous avez pu noter lors de ces vacances que l'organisation des inscriptions a changé. Il faut désormais passer par une inscription en ligne et aucun enfant ne sera accepté sans un dossier complet, à jour, et ce avant le début des vacances. Rassurez-vous, les dossiers sont valables jusqu'à la fin du mois d'août 2026... plus de paperasserie à venir, chouette ! Vous trouverez toute la procédure sur :

www.mairie-ileauxmoines.fr/famille/centre-de-loisirs

Je n'oublierai pas de remercier tous les animateurs grâce auxquels les enfants ont pu vivre de jolies vacances à pêcher, danser, jouer ou galoper.

Merci aussi à toutes les personnes qui œuvrent pour la réussite et le maintien de notre accueil.

Dernier point, le centre de loisirs se repose à Noël ; je vous donne donc rendez-vous le 16 février 2026 !

Je vous souhaite de jolies fêtes de fin d'année et surtout, prenez soin de vous.

Inspirée par Jean Guéhenno, je finirai par ces jolis mots : « l'enfant de l'avenir vaudra ce que vaudront ses loisirs »

Anne-Cécile Joubaud, directrice du centre de loisirs



Piégeage des frelons asiatiques

Pourquoi faut-il piéger ?

Compte tenu de leur expansion importante, la destruction des nids ne suffira pas à maîtriser la propagation des frelons. Seule une lutte mise en œuvre par chacun de nous pourra limiter la dangerosité de leur présence.

Quand piéger ?

De mi-février à mi-juin et de début septembre à mi-novembre. Le piégeage de Printemps est essentiel car il permet d'éliminer les reines et donc d'éviter la création de nids. Il est nécessaire de poursuivre la lutte en automne car c'est à cette période que les frelons se nourrissent d'insectes.

Les pièges

Il existe de nombreux pièges dans le commerce (magasins de bricolage, jardineries, internet) à partir de 10 €.



Exemple :

Le seul piège ci-dessus a permis de piéger

plusieurs centaines de frelons au printemps 2025.

On peut trouver également des solutions «artisanales» sur internet.

Conseils utilisations des pièges

Il est recommandé de piéger dans les zones de passage du frelon asiatique. Pour une meilleure efficacité, ne pas nettoyer le piège lors du renouvellement de la solution. Lors du renouvellement de l'appât, il est conseillé de laisser un frelon mort dans le piège.

S'utilise avec un appât : un tiers de bière brune, un tiers de sirop de grenade et un tiers de vin blanc (ce dernier pour éloigner les abeilles). Des solutions toutes prêtes existent également dans le commerce. Remplacer l'appât toutes les trois semaines.

Jacques Bathiat, adjoint au maire

Quelle place pour l'agriculture sur l'Île-aux-Moines ?

Jadis, l'Île-aux-Moines abritait de nombreuses fermes, et de nombreux jardins familiaux, permettant aux familles de vivre en relative autonomie. Le moindre arpent de terre était cultivé ou pâturé. Ces usages perdurèrent jusqu'à l'arrêt des activités de la dernière exploitation agricole dans les années 1980.

Depuis, la volonté de consommer local et le souci de diversifier l'économie de l'île font revenir régulièrement la question de la place de l'agriculture sur l'île. Plusieurs porteurs de projets se sont par le passé manifestés et quelques initiatives se sont développées. Aujourd'hui, de nombreux espaces, jadis exploités, sont en propriété publique (commune ou Conservatoire du littoral). La question se pose de savoir si sur ces terres un usage agricole peut être envisagé, sous quelle forme et comment le favoriser dans un contexte insulaire. Dans cette optique, la commune a missionné la Chambre d'agriculture pour dresser un diagnostic du potentiel agricole de l'île. Cette étude prendra en compte la qualité des sols pour tenter d'orienter vers des productions adéquates. Ce travail ne pourra pas faire l'économie d'un état des lieux légal et réglementaire contraignant et du bâti existant ou



Paysage agricole à Brouë, début des années 1960. Photo Roger Hennard.

nécessaire. Il permettra de déceler les freins éventuels à la mise en place d'activités agricoles viables.

Les résultats de cette étude devraient ainsi pouvoir éclairer les municipalités à venir ainsi que les porteurs de projets sur ce qui, en l'état, serait possible ou non de faire sur l'île. Réponse attendue dans l'hiver.

Julien Leperlier

Urbanisme

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé le
250001	Bellégo Jean	Cabanon	561 route du Dolmen	22/05/2025
250005	Commune île aux Moines	Salle du Prado extension, modification	102 rue du Pont du Guéric	09/06/2025
24Y006 M02	Perrot pascal	Modification de l'atelier	267 rue du Toulpry	28/05/2025
21Y004 M01	Le Monier Catherine	Fermeture du carport	87 rue Yvon Cadet	29/05/2025
21Y007 M01	Delanoue	Insertion de 2 fenêtres de toit	81 rue du Gazolven	29/08/2025
250009	Muteaud	Restauration dépendances	630 route du Bas	08/10/2025
22Y010 M02	Stuck Hanspeter	Maison individuelle	Route de la pointe du Trec'h	19/09/2025

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé le
250024	Denys Christian	Abattage arbre	366 chemin de la Corniche	27/05/2025
250029	Richer Pierre	Bardage des cheminées en ardoises	1255 route du Dolmen	24/06/2025
24Y0071 M01	Le Joliff	Modifications des ouvertures	53 rue de Port-Miquel	24/06/2025
25Y0007	Cohen Maryse	Remplacement ardoises, menuiserie châssis, isolation extérieure, destruction cheminée	73 rue de l'Église	08/04/2025
250030	Laur Odile	Clôture en bois	108 route de la Pointe du Trec'h	07/07/2025
250027	Martin-Buhet	Remplacement des huisseries	29 rue du Rest	23/07/2025
250028	Giraut Xavier	Rénovation d'un cabanon	58 venelle An Ilis	25/07/2025
250031	Commune de l'Île aux Moines	Abattage arbre	6 place du Marché	25/07/2025
250032	Le Masne - Labousse	Rénovation toiture en bac acier	511 rue Benoni Praud	31/07/2025
250033	Harit Pauline	Parement en pierres et régularisation ouvertures	122 impasse Vigneron Larosa	18/09/2025
250035	Antonietti François	Couverture du cabanon en ardoises	55 chemin de la Pierre Noire	18/09/2025
250040	Harlet Patrice	Transformation d'un garage en chambre	106 rue de l'Éternité	24/09/2025
250037	Auvray Daphnée	Installation de 2 châssis de toit	807 route du Dolmen	07/10/2025
250046	Sygnat Jean-François	Menuiseries et isolation extérieure	90 chemin de Kergantelec	17/10/2025
250048	Gravier Nicolas	Changement de la rambarde sur l'escalier extérieur	130 chemin de la Grimpette	21/10/2025
250051	Groupe Verlaine - Labousse	Installation d'une centrale photovoltaïque	70 impasse des Franciscaines	21/10/2025
2500039	Landel Olivier	Rénovation des menuiseries	14 impasse des Franciscaines	23/10/2025
2500038	Merveille Bertrand	Clôture en bois	145 rue du Rest	27/10/2025
2500047	Lécullée Marc	Rénovation énergétique : isolation extérieure, bardage bois et menuiseries	803 rue du pont du Guéric	29/10/2025



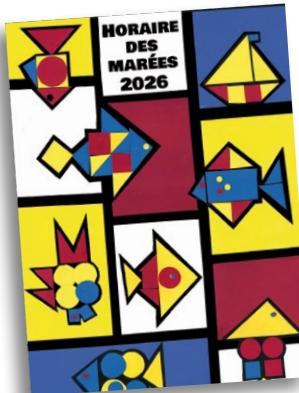
Cf. : article « Quel nom pour ma rue ? » page 18

APEL

Et si on faisait vivre l'école ensemble? Cette année encore, l'APÉL vous donne rendez-vous autour de moments festifs et solidaires qui font battre le cœur de la vie scolaire et insulaire. Vous retrouverez toutes les dates à la page Agenda de votre Gazette. Il y est notamment question de bric-à-brac et du traditionnel repas de l'école au début du mois de juillet. Nous avons déjà bien commencé l'année avec la soirée d'automne, placée sous le thème de la féerie. Plus de 200 personnes étaient présentes pour profiter d'un repas maison, préparé avec amour par les parents : velouté de courge, cordon bleu et panna cotta, le tout fait maison. Ces soirées d'hiver sont réconfortantes, fédératrices et nous permettent de renforcer les liens au profit de notre belle école. Sorties scolaires, matériel, interventions... tout est imaginé pour et avec les enfants.

L'horaire des marées 2026-2027 est sorti ! Cette année, l'école a pour thème l'Art, et les élèves se sont donné·es à fond pour vous proposer une couverture inspirée du travail du peintre néerlandais Piet Mondrian*.

On reconnaît un·e insulaire à son horaire des marées... Alors précipitez-vous à Intermarché



* Utile pour vos sorties, précieux pour nos élèves.

ou rapprochez-vous des parents d'élèves pour vous en procurer un !

À glisser dans un vide-poche, le tiroir de l'entrée ou votre sac, l'horaire des marées est un petit cadeau facile à offrir et qui fait toujours plaisir.

Alizée Burban, secrétaire

Contact
Mathilde Vermynck, présidente
apelstjoseph56@gmail.com
<https://saintjosephiam.fr>

L'Îlot P'tits Mouss'

La Maison d'Assistantes Maternelles continue son chemin.

Actuellement Maïna et Isabelle accueillent toujours 4 enfants du lundi au samedi ainsi que pendant les vacances scolaires. Les journées sont rythmées par des activités multiples, le beau temps ayant bien aidé aux balades et sorties à la plage.

Céline, de la PMI, vient régulièrement faire des ateliers avec les enfants et un nouveau parcours de motricité avec différents modules adaptés aux tout petits a été installé.

Grâce aux aides reçues, les assistantes maternelles ont pu racheter du matériel et de l'électroménager. Le système d'éclairage a pu être refait.

Pour cette nouvelle année, nous allons accueillir une nouvelle assistante maternelle en février 2026 afin de pouvoir répondre à la demande croissante de garde d'enfants sur l'île. Suite aux nouvelles naissances et nouveaux arrivants, la M.A.M. va s'agrandir avec l'arrivée de 4 bébés de plus d'ici février/ mars. Les parents et nos assistantes maternelles ont donc pu faire la connaissance de Karine. Elle a fait le choix de venir travailler sur l'Île-aux-Moines et nous sommes ravies de la compter parmi nous.

Pour les animations, à vos agendas : le Loto Bingo aura lieu le dimanche 15 février à 15 h. On vous attend nombreux !



Atelier sur le goût et les aliments.

Contact
Mathilde Vermynck, présidente
06 21 68 98 71

LALVI, Les Amis de Léon Vinet



Entre vos adhésions à LALVI, vos dons, les contributions bénévoles et l'engagement de l'EHPAD, nous parvenons à proposer aux résidents de la résidence Léon Vinet de l'Île-aux-Moines une offre d'animation de plus en plus riche et régulière.

Sachez que vous nous avez permis d'acheter de nouveaux jeux de société en version « Access », des décorations pour les différentes saisons et ainsi marquer le passage du temps au sein de la structure. Nous avons pu accueillir *Les Moineaux Chanteurs* et leur orgue de Barbarie à deux reprises (co-financement EHPAD-LALVI). Nous avons pu à nouveau recevoir Julie Rault, conférencière professionnelle, qui nous a cette fois-ci enchantés avec l'histoire du Moulin Rouge (co-financement EHPAD-LALVI). Elle revient nous voir en février 2026. Nous avons également pu accueillir Marcel, accordéoniste, à deux reprises... Et grâce à vous, les bénévoles, nous commençons à organiser des après-midis échanges et jeux de société que nous espérons rendre mensuels. Nous pouvons compter sur votre soutien logistique sur des après-midis thématiques, comme notre atelier goûter et la rencontre intergénérationnelle. Vous avez également gracieusement fait profiter les résidents de vos talents de musicien.nes, de conférencière spécialisée sur l'Île-aux-Moines, de vos archives photos et vidéos sur notre caillou... sans oublier tous les résidents qui sont accompagnés chaque dimanche à la messe !

Nous voulions profiter de cet article dans la gazette de l'île pour, avant tout, vous remercier sincèrement de votre



soutien. On compte sur vous pour pouvoir améliorer encore le quotidien de nos ainés et un peu le vôtre aussi par la même occasion !

Vous pouvez donc adhérer pour 10 €, proposer même très ponctuellement votre participation sur différents ateliers, faire des dons, venir partager vos talents et passions. Nous n'avons pas d'attentes particulières. Juste partager un peu de quotidien. Si vous souhaitez adhérer et/ou vous proposer comme bénévoles, vous pouvez me joindre au 06 84 00 25 34.

Très belle fin d'année à toutes et tous !

Charlotte Montoriol pour LALVI

Easylang



En juin, nous avons eu la joie de nous offrir un voyage d'étude en Irlande (petite remarque, ce séjour ne reposait que sur nos propres fonds, d'ailleurs le maire, Philippe Le Bérigot, nous a remerciés de ne pas avoir demandé de subventions lors de notre AG).

Nous avons arpenté Dublin, découvert Trinity Collège, sa merveilleuse bibliothèque et le superbe livre de Kells, l'histoire

de l'Irlande au GPO Museum, le passé religieux à la cathédrale St-Patrick... Le « Hop on bus » tour en bus nous permettait de descendre et remonter aux arrêts que nous souhaitions... Mais nous avons surtout apprécié les fishs and chips, l'irish stew, les sheperd's pie..., l'ambiance des pubs, l'extrême gentillesse et l'accueil chaleureux des Irlandais, toujours disponibles pour nous aider – et notre rencontre avec un dandy incroyable au Kennedy's pub fut aussi fabuleuse !

Nous n'avons pas manqué de traverser d'est en ouest pour respirer l'air marin des falaises de Moher et de Galway ! Séjour extraordinaire qui nous donne des ailes pour cette année.

Venez nous rejoindre :

- Le mardi de 17 h 30 à 19 h 30 autour de Christine Potts notre chère « teacher »,
- Le jeudi pour les cours d'espagnol de 17 h 30 à 19 h autour de Chantal Martin notre chère « professor ».

Contact

Patrice Tattevin, président

06 87 58 21 76

Christine Potts, professeure d'anglais

Chantal Martin, professeure d'espagnol

Remue-Méninges

**Remue-méninges
fête ses 10 ans...
mais vous dit au revoir !**

Deux sessions par an, des exercices portant sur les domaines variés de la mémoire, renouvelés à chaque session, vous imaginez combien il nous a fallu en sortir de notre chapeau !

Mais ce fut toujours une joie, une curiosité, un partage réussi, avec au bout, pour les participant·es des techniques de mémorisation, des acquis, des réflexes.

Marie-Liesse Luneau, psychologue clinicienne, avait animé de tels ateliers lors de son activité professionnelle et avait pu en mesurer l'utilité. L'idée a germé d'en créer un à l'Île-aux-Moines, ce qui fut fait en 2015, par Danielle Feneux, elle-même médecin. Elle a été la première présidente de l'association.

Puis, composé d'animatrices bénévoles formées par Marie-Liesse, l'atelier a pris son envol, accueillant jusqu'à 15 participant·es, renouvelé·es par environ 1/3 à chaque session. Certain·es l'ont suivi depuis le début !

Alors pourquoi arrêtons-nous ? Parce qu'à la tête d'un atelier mémoire, il faut un·e professionnel·le de santé, psychologue ou orthophoniste, en mesure de choisir les exercices adaptés, de les faire tester par les animatrices bénévoles. Nous ne l'avons pas trouvé·e pour remplacer Marie-Liesse.

Déjà l'an dernier nous avons fait appel à Brain Up, réseau associatif national composé de professionnels de santé pour mener cet atelier. Cette année, c'est avec l'aide de la mairie via l'Espace Autonomie Santé 56*, que cet atelier s'est tenu à l'automne. Ce qui fait la



différence, c'est que ne seront plus proposés deux ateliers mémoire à la suite, c'est aussi que le contenu ne changera pas ou peu. La main est actuellement passée à la mairie, peut-être un atelier spécifiquement îlois reverra-t-il le jour ? Nous l'espérons, car il était aussi grandement facteur de lien social et que de belles amitiés s'y sont nouées au fil des années.

Merci à Marie-Liesse, Danielle, et à tout·es les animateur·ices : Michèle, Olivier, Laure, Carole, Blanche, Marie-Françoise, Annie, Claudine, Odile.

*Service d'accompagnement pour les séniors qui propose chaque année un volet d'animations gratuites aux thèmes variés : mémoire, nutrition, perte d'équilibre, conduite...

Contact
Christine Dufourmantelle, présidente
Marie-Liesse Luneau, psychologue
06 82 42 23 41

Izen'arts : votre association

Activités proposées pour l'année 2025-2026

- 2 cours yoga adulte, les samedis (hors vacances scolaires), 9 h 30 à 11 h puis 11 h 15 à 12 h 45 ;
- 1 cours de guitare adulte ;
- 1 séance de relaxation parents/enfants sonore et joyeuse, mercredi matin 9 h 30 à 10 h 30.

Activités que nous espérons à venir 😊

Adultes :

- Stage de yoga/méditation : en cours de planification sur 2025/2026 ;

- Session méditation/relaxation (1/mois) ;
- Initiation aux massages : possible nouvelle session courant 2026 (à confirmer).

Enfants :

Guitare/piano, selon les besoins
Réflexion sur la mise en place baby gym et gymnastique enfants (pour la rentrée 2026 - 2027).

Le pique-nique inter-îles : troisième édition le dimanche 7 juin 😊

De retour à l'Île-aux-Moines, pointe de Brouël, nous organisons avec l'île d'Arz, Alizée Burban et Maël Le Bot, la troi-

sième édition. Au Printemps 2026, nous communiquerons pour lancer les inscriptions, solliciter les artisans îlois désirant y participer et des bénévoles pour nous aider à l'installation et au rangement.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'info, demande d'inscription ou activités à proposer.

Belles fêtes de fin d'année 2025 et bel hiver.

Prenez soin de vous.

Contact
Izen'arts
06 82 66 55 58 (Marine)
izenarts56@gmail.com

Association Korollerien Izenah

Le 11 juillet dernier, nous avons participé à l'accueil de Ste Anne dans le cadre de sa visite dans le diocèse de Vannes pour la commémoration des 400 ans de son apparition à Yvon Nicolazic – défilé et danses sur le parcours prévu à cet effet. Ce moment particulier a rencontré un vif succès.



Puis le 3 août, l'incontournable Fête de la Mer à la pointe du Trec'h nous a donné l'occasion d'apporter une ambiance chaleureuse autour de quelques danses de notre répertoire.

Enfin le dernier week-end de septembre

dans le cadre des Insulaires à l'Île-d'Arz, une délégation a participé au défilé des îles en costume insulaire au son des bombardes et binious.

Nous avons repris le rythme de nous retrouver tous les jeudis à 17 h 45 à la

salle polyvalente (hors vacances scolaires) ; vous êtes conviés à venir passer un moment avec nous si vous le souhaitez, ce sera avec plaisir ! À bientôt !

Contact
Yanne Riguidel, présidente
06 88 77 52 93

Gymnastique féminine

Nous rendons hommage dans cet article à notre amie Annie Nouvelon très investie dans l'association depuis ses débuts et qui nous a quittés le 13 juillet 2025. Nous nous associons à la peine de Caroline et toute sa famille.

Quelques unes d'entre nous ont dû se battre contre le cancer du sein. Lors de notre AG, nous avons pris l'initiative d'organiser une marche et une course sur l'île le samedi 4 octobre, avec le soutien de la mairie et d'autres associations îloises. Des adhérentes avaient été accompagnées dans ce combat par l'association vanne-taise *Faire face ensemble*. Nous l'avons donc choisie pour récolter des fonds (<https://fairefaceensemble.org>).

150 personnes ont participé et 2700 € ont pu être versés.

Que tous, vous soyez remerciés pour votre participation :

- Élise Daniel pour son affiche dynamique annonçant « Izenah Rose »,
- le club des Sages pour ses superbes

chouchous et ses sacs originaux,

- la Fête de la mer et la Compagnie du caillou pour leur bon coup de main en logistique,
- le centre de secours pour son ravitaillement qui a eu beaucoup de succès,
- les adhérentes pour leurs gâteaux,
- le docteur Hervé Gautier et les bénévoles de *Faire face ensemble* qui nous ont encouragés au dépistage et à la prévention,
- les enfants de l'école pour leur décoration à base de fanions et leur belle œuvre d'art s'inspirant de Niki de Saint Phalle,
- Élodie Bligny pour le choix du parcours,
- quelques-uns de nos aînés résidents de l'EHPAD, son personnel, et les commerçants pour la vente des tickets,
- notre DJ Richard Caillet et notre animateur Daniel Marquet.



Grâce à vous, ce fut un évènement chaleureux, joyeux, intergénérationnel qui laissera de bons souvenirs.

N'hésitez pas à nous rejoindre à un des cours, à deux ou aux trois :

- Le lundi gym douce 14 h 30 à 15 h 30 ;
- Le mardi gym d'entretien et renforcement musculaire de 10 h à 11 h ;
- Le jeudi gymnastique dynamique et fitness de 10 h à 11 h.

Contact
Marie-Anne Lemétais, présidente, 06 80 65 76 76
Martine Tattevin, vice-présidente, 06 35 30 52 85
Laurence Cassin, trésorière, 06 14 53 04 17
Christine Beaufrand, secrétaire, 06 40 25 44 31



Gentner, Lupin Brunet et Xavier Bellego. Première participation au Championnat Régional pour KCI. Mais ce n'est pas tout :

Kin-ball

Une nouvelle saison et de nouveaux challenges pour KCI et nos jeunes îlois

Nous comptons cette année 10 licenciés : Mia Guiragossian, Philéas Brunet, Tobias Talhouarne, Tiago Mira Gentner, Prune Mergault, Marya-Lou, Rowena et Shannon Mérini, Lupin Brunet et Xavier Bellégo.

Le club aligne cette année 2 équipes :

- une équipe mixte en junior U18 pour remettre en jeu le titre de champion de France : Mia Guiragossian, Philéas Brunet, Tobias Talhouarne, Tiago Mira Gentner, Prune Mergault, Marya-Lou Mérini,
- une équipe masculine senior : Philéas Brunet, Tobias Talhouarne, Tiago Mira

Gentner, Lupin Brunet et Xavier Bellego. Première participation au Championnat Régional pour KCI.

Mais ce n'est pas tout :

- Mia et Prune ont également intégré l'équipe senior féminine 1 du Club de Vannes coachée par Armand Plessis,
- Philéas, Tobias et Tiago ont été sélectionnés dans le groupe France et vont participer aux entraînements équipe de France masculine, tout au long de l'année 2025-2026,
- Mia et Prune ont été sélectionnées dans le groupe France féminin et vont participer aux entraînements équipe de France féminine, tout au long de l'année 2025-2026.

Le bureau Kin-ball Club îlois (KCI)

Contact
Armand Plessis, manager KCI
06 07 84 99 52

Association Pour un Sinago Îlois

Le Crialéïs

37 sorties sur le *Crialéïs* ont permis à plus de 330 personnes de découvrir à la journée ou demi-journée les merveilles du golfe du Morbihan.

L'année 2025 a été riche en évènements :

- 60 personnes ont pu naviguer pendant la Semaine du Golfe au mois de mai en participant à ce rassemblement unique.
- En juillet, lors des grandes régates de Port-Navalo, le *Crialéïs* a remporté la régate des voiliers de plus de 10 mètres.
- Pour la première fois, l'association a organisé conjointement la fête de la Saint-Jean et de la musique avec DJ Pat aux platines. Pour cette occasion le Sinago s'est fait remarquer en venant s'échouer sur la grande plage toutes voiles dehors.
- À la demande de la Fête de la mer le *Crialéïs* a embarqué Saint-Pierre à son bord pour la procession du port jusqu'à la pointe du Trec'h et a accueilli le prêtre ainsi que les Îloises en costume traditionnel pour l'hommage aux marins disparus, la bénédiction des bateaux et la procession autour de l'Île d'Holavre.

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli trois nouveaux équipiers dont un chef de bord. Ce sont maintenant 12 équipiers dont 5 chefs de bord qui se relayent pour assurer les sorties. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour étoffer notre équipe et permettre de proposer plus de sorties lors de la saison. Les sorties à la demi-journée l'après-midi rencontrent un franc succès



et permettent une meilleure rotation des équipiers.

Projet principal pour cet hiver : construire un bout dehors pour pouvoir naviguer avec la troisième voile, le foc, qui permettra au *Crialéïs* d'être encore plus facile à barrer.

La godille à l'Île-aux-Moines

Cette saison, l'activité godille s'est enrichie d'une nouvelle unité. Un Triton 4.8 que l'équipe du *Crialéïs* a monté entièrement. Cette « plate » a été sponsorisée par les établissements Pierre Martin. Nous avons également noué un partenariat avec La SNSM du golfe du Morbihan. À ce titre nous avons initié 8 sauveteurs à la godille. Au total une vingtaine de nouveaux élèves ont bénéficié des cours ayant eu lieu deux fois par semaine tout l'été. Philéas Brunet et Galou ont participé aux concours de godille des insulaires et se sont classés à la 4^e place sur 14 équipes. Philéas s'est aussi classé 13^e sur 62 aux championnats du monde qui se disputaient à l'île de Groix. Cette année il ne concourrait plus dans la catégorie des Juniors.

Pour clore la saison une compétition amicale par équipe s'est déroulée le 31 août, rassemblant 34 godilleurs et godilleuses.

L'équipe de la SNSM golfe du Morbihan affrontait l'équipe du Reste du monde, le reste du monde étant constitué de compétiteurs de l'Île-aux-Moines, l'Île-d'Arz, Ilur, et Le Croisic. Les 34 athlètes de tous âges, du plus jeune – Axel, 10 ans, de l'Île d'Arz – au vétéran de l'Île-aux-Moines, se sont affrontés sur un parcours de 140 mètres tracé dans l'anse du Lério. Après plus de deux heures de compétition, un très faible écart donnait vainqueur l'équipe du Reste du monde. Fut aussi désignée la godilleuse la plus rapide de la journée, Mari Halloin de l'île d'Arz, et le godilleur le plus rapide, Pierre Martin, de l'Île-aux-Moines. Rendez-vous est donné l'année prochaine aux deux équipes pour remettre le trophée en jeu.

Contact

Gilles Cohen, président
06 70 07 08 42
contact@sinago-crialeis.bzh
www.sinago-crialeis.bzh

Le Chœur de l'Île-aux-Moines fait sa rentrée

Après une performance très applaudie au Festival des insulaires, le Chœur de l'Île aux Moines a repris les répétitions pour sa deuxième saison.

Avec 42 choristes inscrits, il reste encore quelques places pour ceux qui souhaitent rejoindre l'aventure, ça se passe à la salle du Rinvile les mercredis à 18h, sauf vacances scolaires.

Tous les amoureux du chant sont les bienvenus, quel que soit leur niveau.

Au programme : illuminations de Noël au bourg le 5 décembre, concert au Poulpe à Plescop le 7, chants en commun

pour le Noël des enfants dans la salle du conseil le 18... et des projets excitants pour 2026, dont un spectacle sur commande pour le Festival des Escales Musicales.

Avec la création d'une nouvelle associa-

tion îloise, le Chœur de l'Île-aux-Moines est désormais bien installé et entame une saison riche où la rigueur musicale s'accorde avec ce qui reste sa priorité : l'ouverture et la chaleur humaine.

Lili Cros



Passeurs de films

La 7^e édition du festival de cinéma, Passeurs de Films s'est tenue du 30 juillet au 2 août 2025. Toutes nos projections ont eu lieu en plein air, à la nuit tombée. Cette année, pour la première fois, nous avons fait le pari d'ajouter au festival une 4^e soirée consacrée à un long métrage documentaire sur écran géant. Cette nouvelle formule a rencontré un vif succès, rassemblant près de 3 000 spectateurs sur l'ensemble de nos avant-premières au domaine du Guerric, grâce au soutien de Marc et Isabelle Bigot.

L'édition 2025 a mis à l'honneur une programmation riche et variée. Le succès de la soirée de clôture s'est illustré par la présence de près de 1 000 spectateurs, dont 100 personnes venues du continent, embarquant sur le bateau du retour après la projection finale. Le public est venu nombreux le lendemain matin sur la place de la mairie pour écouter nos invités, parler des films. Le festival a également amélioré ses conditions d'accueil grâce à l'acquisition de 400 nouveaux fauteuils, remplaçant les anciens bancs et offrant ainsi un confort accru au public. Cette année encore, Passeurs de Films présentait une exposition de photos de cinéma de la collection de Gilles Durieux que les promeneurs ont pu admirer, affichées ça et là sur les murs des ruelles de l'île.

Comme chaque année, la musique a toute sa place dans nos soirées. Cette année, nous avions confié l'interprétation à



Lili Cros et Thierry Chazelle accompagnés par le Chœur de l'Île-aux-Moines.

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates du 8^e festival : 31 juillet, 1, 2, 3 août 2026.

Le ciné-club a fait salle comble au Renville lors de sa reprise dimanche 12 octobre 2025. Les dates des projections du ciné-club pour l'année 2026 : 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai et le 30 mai soirée de clôture avec repas et projection sur grand écran, place du Marché.

L'association Passeurs de Films a besoin de votre soutien. 291 adhérents nous ont soutenus en 2024-2025.

Adhérez, ou pensez à renouveler votre adhésion pour l'année 2025/2026, en vous rendant sur le site :

www.passeursdefilms.fr

Contact
Juliette Welfling, présidente
06 07 57 93 17
passeursdefilms@gmail.com
www.passeursdefilms.fr

AMPP Bourus



Début septembre, il a fallu se dépêcher de débroussailler le verger de Penhap avant les récoltes de pommes, prêtes cette année avant l'heure. Merci à Guillaume Briel et aux bénévoles de l'association qui ont été disponibles pour faire place nette sous les pommiers. Les ramassages se sont

enchainés chaque week-end depuis fin septembre et ont continué jusqu'en novembre, tout comme les allers-retours à la cidrerie du Golfe qui presse le jus et le met en bouteilles toutes les semaines. Encore merci à tous les membres de l'association, ainsi qu'aux services techniques communaux qui participent à ces convoyages. On est toujours content de voir circuler une production îloise dans les ruelles en rêvant qu'une activité agricole locale puisse se développer à nouveau un jour. Pendant l'hiver l'association s'attèlera à la taille des pommiers puis aux greffes de nouveaux arbres. N'hésitez pas à vous signaler auprès de l'association, si vous pensez avoir dans votre jardin un arbre fruitier ancien ou que vous appréciez particulièrement. Lors des échanges de cadeaux inter-îles au festival des insulaires de l'île d'Arz, Belle-Île a été tirée au sort pour recevoir l'un des pommiers greffés en 2021 par les soins de Bourus. Les îles de Houat, Sein et Arz ont envoyé leur concœur. Ces dernières ont été particulièrement sensibles à la démarche de notre association concernant la conservation du patrimoine de la pomme sur nos îles. Elles devraient revenir prochainement vers nous afin d'échanger savoirs et produits arboricoles pour continuer à planter sur leurs terres des variétés à préserver.

Contact
Marine Brunet, présidente
verger.penhap@gmail.com
Facebook : [@bourusampp](https://www.facebook.com/bourusampp)

Les Jardins Partagés du Caillou

Quand la préservation du patrimoine apporte de l'eau aux Jardins Partagés du Caillou

Les deux éléments essentiels pour faire pousser des légumes sont une bonne terre et l'accès à l'eau... La bonne terre nous l'avions, car nous œuvrons sur un terrain dédié depuis longtemps à la culture potagère. L'eau, nous la récupérons de la citerne de l'ancien logement du Renville. Le changement de destination de ce bâtiment et les travaux en cours ne permettaient plus de pomper directement dans sa cour à même la cuve.

Nous étions peu rassurés sur notre avenir dans ce lieu : l'impossibilité d'accéder à la cuve impactant sérieusement l'activité du potager. Mais nous aurions dû faire confiance aux savoirs des anciens, qui

avaient construit cette citerne de manière à ne pas rendre humide le bâti. Nous avons découvert grâce au nettoyage du mur mitoyen que le trop plein de cette citerne enfouie sous le lierre depuis des lustres se déversait en contrebas côté Jardins Partagés.

Cette citerne née avec la maison, en pierre, finie au lait de chaux, d'une capacité de 25 m³, avec un regard avec filtre à charbon de bois et lit de sable, méritait d'être préservée, de continuer à récolter les eaux du toit pour une utilisation extérieure en nous permettant de pomper par le trop plein.

Notre association, rassérénée, peut dès à présent préparer sa prochaine bourse aux plantes, continuer à acclimater d'anciennes variétés de légumes telles



que le melon sucrin de Honfleur, à aménager pour le bonheur des yeux et des papilles notre petit bout de terre associatif et toujours pouvoir accueillir et renseigner ceux qui passerait par là !

La présidente, Véronique Pastout

Contact
jardinsducaillou@hotmail.com

L'Herbier de Kerscot

Les ateliers « Beauté naturelle »

Prendre soin de soi au naturel

Depuis la création de notre association, nous avons à cœur de partager nos connaissances, notre approche écologique, nos astuces et notre amour du vivant.

Nos ateliers « Beauté naturelle » sont la suite logique de cette démarche.

Pourquoi fabriquer soi-même ses produits de beauté ?

Il est toujours intéressant de connaître les ingrédients que contiennent nos cosmétiques.

N'est-il pas rassurant de savoir que notre produit est riche en principes actifs et pauvre en additifs toxiques ? Qui plus est, préparer un lait démaquillant à la verveine est peu coûteux et très ludique. Fabriquer



ses produits de beauté est donc amusant, économique, écologique et naturel.

Comment se passent nos ateliers ?

Nous nous retrouvons dans la salle annexe de la mairie autour d'un thème,

par exemple : « Comment utiliser les plantes de son jardin pour la composition d'une crème pour les mains ? ». Notre herboriste anime ces ateliers participatifs d'où vous repartez avec votre réalisation et des recettes faciles à reproduire à la maison. Ce sont des moments joyeux, ouverts à tous. Quel plaisir pour nous de voir arriver une mère et sa fille, une grand-mère et sa petite fille.

Nous utilisons principalement les plantes médicinales et aromatiques de l'herbier de Kerscot, ainsi que nos hydrolats et macérats huileux.

Contact
Odile Thiéart : 06 20 37 22 51
lherbierdekerscot@gmail.com
Site : www.lherbierdekerscot.fr
Instagram : [lherbierdekerscot/](https://www.instagram.com/lherbierdekerscot/)

Association Les Amis du sentier littoral de l'Île-aux-Moines

L'association des amis des sentiers côtiers poursuit son engagement pour la protection, la mise en valeur et l'ouverture des chemins littoraux de l'Île-aux-Moines.

Crée par des habitants attachés à la beauté et à l'accessibilité du littoral, elle œuvre depuis plusieurs années pour que chacun puisse profiter pleinement de nos paysages, dans le respect de l'environnement et des propriétés.

Lors de notre assemblée générale du 4 août dernier, les membres ont salué les actions déjà entreprises et le bonheur toujours renouvelé de se promener sur

les chemins côtiers de l'île. Cependant, certaines démarches restent en attente, notamment l'étude de biodiversité du sentier du Trec'h, initialement prévue pour 2025 et désormais reportée à 2026. Ce retard est d'autant plus regrettable que le tracé du sentier du littoral a été officiellement approuvé dès 2004. Achever la réalisation de ce sentier permettrait non seulement de désengorger la route principale, particulièrement fréquentée et dangereuse en été, mais aussi de finaliser le tracé

littoral complet de l'île, attendu depuis plus de vingt ans.

Notre souhait reste inchangé : que les sentiers côtiers, patrimoine commun, soient accessibles à tous, dans le respect des règles et de la nature. Les habitants qui partagent ces valeurs sont les bienvenus pour rejoindre l'association (cotisation annuelle : 5 €) ou simplement échanger leurs idées. Ensemble, faisons vivre l'esprit des chemins de ronde, symbole d'ouverture, de liberté et de respect du littoral.



Enfin, à l'approche des élections municipales, nous interrogerons les listes candidates sur leur position concernant la préservation et l'ouverture des sentiers côtiers, dans un esprit de transparence et de concertation citoyenne.

Contact

Lénaick Béven,
Raphaëlle Le Roux,
iamsentier@gmail.com

Association de Brouël

Fête de Brouël 2025

Comme chaque année les résidents de Brouël se sont retrouvés le 19 août pour partager un moment convivial et utile : la fête de Brouël.

Le début de notre rencontre a été consacré au nettoyage des plages de la pointe, cette année encore nous avons collecté de nombreux sacs de déchets en tout genre. Nous tenons à remercier la mairie en la personne de Julien Leperlier, garde du littoral, pour son aide matérielle. Pendant ce temps les enfants étaient invités à réaliser une activité manuelle, la confection de têtes de bouline avec des bouts.

Notre rencontre s'est poursuivie par une présentation très appréciée de Didier



Leclercq, amoureux de la nature et fin gastronome, qui a nous a fait découvrir les façons de cuisiner l'ensemble des plantes et algues comestibles que nous rencontrons sur le littoral de la pointe. Elle s'est clôturée par un barbecue et de la musique au son de l'harmonica de Marie-Louise.

À cette occasion, nous avons pu échanger sur notre assemblée générale qui s'est tenue le matin même, à laquelle Philippe Le Berigot a participé et s'est prêté volontiers au jeu des questions réponses avec les participants. Nous y avons validé l'installation d'un défibrillateur financé par l'association et entretenu par la mairie sur Brouël.

Contact

Dominique Beaufrand, président
associationbrouel@gmail.com
www.associationbrouel.fr

Le Trech 2050

Les nouvelles du nord

Cette année, l'assemblée générale de notre association s'est tenue le mercredi 6 août dans la salle du club des Sages.

Ce moment d'échange a permis aux adhérents présents de formuler leurs remarques et de poser des questions importantes concernant le présent et l'avenir de la pointe du Trec'h. Ces assemblées, à la fois constructives et conviviales, offrent toujours une opportunité précieuse de faire le point collectivement.

Le traditionnel nettoyage de la côte s'est déroulé le lendemain, jeudi 7 août. Cette année encore, la mobilisation a été forte, en particulier du côté des plus jeunes. Si la propreté du rivage s'améliore d'année en année, le nettoyage reste indispensable. À l'issue du parcours, un apéritif convivial, offert par l'association, a réuni les participants à la pointe du Trec'h et a été l'occasion de remettre le « prix de la meilleure prise » : un moment joyeux, propice aux retrouvailles comme aux nouvelles rencontres !



Après le nettoyage de la côte le 7 août.

La préservation et la mise en valeur du site de la pointe du Trec'h ainsi que le bien-être de ses résidents sont au cœur des engagements de notre association. Pour renforcer son efficacité, rester à l'écoute et développer de nouvelles initiatives bénéfiques à l'environnement et à la communauté, Le Trech 2050 a besoin de l'implication de tous les résidents. Rejoignez-nous pour faire vivre ensemble cette association !

NB : l'adhésion est encore gratuite cette année !

Contact
letrech2050@gmail.com

Les gourmandises de la Fête de la Mer

Morgates

Pochez les morgates : faites-les cuire 15 minutes dans une grande casse-role d'eau bouillante salée, parfumée d'un bouquet garni. Laissez-les ensuite refroidir dans leur eau de cuisson.

Préparez les aromates : émincez les oignons et l'ail. Coupez les tomates en dés.

Faites revenir : coupez les morgates en morceaux. Dans une cocotte, faites-les revenir à l'huile d'olive avec les oignons et l'ail jusqu'à légère coloration. Ajoutez les tomates, le concentré et le piment.

Liez et déglacez : saupoudrez de farine (singez) et assaisonnez. Versez ensuite le cognac et le vin blanc pour déglaçer (prévoir 10 cl de vin blanc en plus pour le ou la chef-fe !).

Mouillez et mijotez : ajoutez l'eau de cuisson des morgates à hauteur, puis laissez mijoter 40 minutes à feu doux. Laissez réduire quelques minutes.

Conseil : servez avec des pommes de terre vapeur persillées ou du riz. Bon appétit !

Anne-Luce et Ludo Le Mauff



Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 kg de morgates
- 2 oignons moyens
- 3 gousses d'ail
- 2 tomates fraîches
- 1 cuil. à soupe de concentré de tomates
- 5 cl de cognac

- 10 cl de vin blanc
- 1 pincée de safran (ou équivalent)
- 1 cuil. à soupe de farine
- 1 piment oiseau
- Huile d'olive, sel, poivre
- 1 bouquet garni

L'été prochain, l'association de la Fête de la Mer soufflera ses 40 bougies ! Un événement à ne surtout pas manquer, que certaines et certains préparent déjà dans l'ombre avec passion et discréction.

Petit rappel : les bénévoles de cette association sont, pour beaucoup, d'ancien·nes parents d'élèves (d'il y a 40 ans !)... qui n'ont jamais cessé de s'investir pour la vie de l'école de l'île. Alors, après avoir partagé cette recette gourmande, je voudrais vous dire un immense merci.

On ne vous le dit pas assez : vous êtes partout, tout le temps, et sans vous, rien ne serait pareil.

La Fête de la Mer reste, pour moi comme pour beaucoup d'ami·es de l'école, l'événement préféré de l'année. D'élève, je suis devenue parent d'élève, puis secrétaire de l'APEL et demain, qui sait ? Bénévole à la Fête de la Mer !

Votre équipe, vos intentions, vos sourires, vos événements : tout est beau.

Vive vous, et vivement que l'on fête ensemble vos 40 ans avec les ancien·nes élèves, les élèves actuel·les, professeures et ami·es de l'école.

Alizée Burban

Le Lexicomoines

Parfois, j'aimerais avoir une **tareutche** (petite fenêtre) pour **biscouarnier** (épier) chez Maguite et Bernard et les entendre parler la langue îloise. À chaque fois, on se dit qu'il faudrait laisser un calepin sur un coin de table pour noter, au fil des jours, les mots qu'il et elle utilisent au quotidien.

Le jour où je suis passée les voir, on a eu une **chuée** de pluie (il a beaucoup plu), les arbres **brancialiaient** (remuaient dans tous les sens) à cause du **taraille** (vent fort).

Octobre et novembre sont les mois parfaits pour aller **toualper du dil** (ramasser les aiguilles de pin), pour les mettre au feu comme le faisaient les ancien·nes. Mais gare aux **ichtons** (personne peu débrouillarde) qui **divalent** (ne lèvent pas les pieds en marchant), au risque d'attraper une sacré **varlanne** (tomber) et de finir dans le **fosquère** (fossé) ! Une activité que Maguite et Bernard aimait faire enfants, c'était ramasser les **barbao** (hannetons) dans les sureaux du Toulpry, au niveau de la maison du bas. Ils les



mettaient sur un hameçon et les faisaient tourner, tourner, tourner...

En partant, Bernard me demande si Maël est embarqué. On a de la chance : il n'a pas à aller sur le **trimar** (chercher des embarquements sur les quais). Je lui réponds qu'il est bien embarqué, mais qu'il rentre le week-end prochain. Pour cette génération qui partait plusieurs mois sans revenir, c'est une navigation **chauriale patates** (aux petits oignons ou soupe de patates) !!!

Maguite, Bernard et Alizée

Bienvenue

La petite Galerie

Située sur le port, elle est dédiée aux expositions temporaires d'artistes de l'île ou venus d'ailleurs ; ces derniers peuvent être hébergés le temps de l'exposition.

Véronique et Jacques-François Lethu ont souhaité s'inscrire dans la continuité des expositions organisées il y a 30 ans par Myette Le Corre dans le billard.

Le succès a été au rendez-vous pour les artistes qui y ont exposé durant l'été. C'est promettre !

lapetitegalerie.ileauxmoines@gmail.com

303 rue Benoni Praud 06 25 02 26 61

Instagram : lapetitegalerie.ileauxmoines/



Nouveau service vétérinaire



Depuis début octobre, des consultations vétérinaires sont organisées par la clinique du Loch (Auray), les jeudis après-midi entre 16h et 19h.

Vétérinaire depuis 15 ans et habitante de l'île depuis 8 ans, je souhaitais pouvoir y intervenir afin de faciliter l'accès aux soins vétérinaires à nos compagnons. La continuité des soins sera possible grâce au soutien de l'équipe de la clinique vétérinaire du Loch à Auray, composée de cinq assistantes spécialisées et de quatre vétérinaires pluridisciplinaires.

Quelques précisions sur le fonctionnement des consultations à domicile :

- je consulte les chiens, les chats et les nouveaux animaux de compagnie (NAC).

- les consultations se font uniquement sur rendez-vous. Pour cela, contactez le secrétariat de la clinique du Loch au **0297565050** et précisez bien vos coordonnées complètes (adresse sur l'île, numéro de téléphone où vous pouvez être joint en permanence).

- les rendez-vous s'organisent en fonction de votre localisation afin d'optimiser les déplacements. L'horaire approximatif de mon passage vous sera précisé le jour même. Si vous avez des impératifs particuliers, n'oubliez pas de les mentionner lors de la prise de rendez-vous.

- le prix de la consultation à domicile est fixé à 65 €, déplacement compris. Les tarifs des différents actes sont ceux de la Clinique du Loch, majorés d'un déplacement de 22 €.

- je ne pourrai pratiquer que des actes simples : consultation généraliste, soins de base, vaccination, conseils... Les actes nécessitant du matériel (prise de sang, radiographies, échographies, chirurgies...) devront être réalisés dans une clinique du continent. De même, je ne serai pas en mesure d'assurer les urgences du fait du peu de temps de présence sur l'île.

Cette organisation sera testée sur les 6 premiers mois, ce qui nous permettra d'affiner l'offre de service et ses modalités, suivant la satisfaction qu'elle vous apporte.

Dr Vét. Élodie Bligny (ENVA 2011)

Petit rappel urgences : les bons réflexes

- Mon chien/chat est malade ou blessé : contacter votre vétérinaire traitant au numéro habituel, qui vous mettra en relation avec le service de garde.
- J'ai trouvé un chien/chat errant : contactez la mairie aux heures d'ouverture.
- J'ai trouvé un animal sauvage en difficulté (oiseau, hérisson, chauve-souris, sanglier...) : de manière générale, toucher le moins possible, ne pas nourrir et contacter une association (PIAFS, Sea Shepperd, SOS Faune Sauvage Bretagne, LPO) qui vous indiquera la marche à suivre. La liste des associations est disponible sur le site www.reseau-soins-faune-sauvage.com. Pour les oiseaux, vous pouvez aussi contacter la ligue de protection des oiseaux (LPO) qui vous conseillera au : **0546821234**.

Lectures insulaires

Le Reflet de la Lune - Maïna Chapon



Le Reflet de la Lune
Maïna Chapon
(éd. Forbidden)

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Résumé de l'ouvrage

Une enfant. Une ombre. Deux voix. Un miroir brisé.

Entre La Réunion et les limbes du souvenir, *Le Reflet de la Lune* explore la psyché d'une narratrice fragmentée, hantée par une autre version d'elle-même. C'est un voyage littéraire et sensoriel dans les méandres de la mémoire traumatique, de l'amour filial, du corps en mue et du regard perdu sur l'enfance volée. Avec une plume poétique et poignante, Maïna Chapon signe un roman d'une grande beauté, traversé de fulgurances, de silences, et de fantômes. Et si la seule façon de guérir était d'écouter la voix qui murmure dans le noir ?

Fiche auteur



Maïna Chapon est née à la fin de l'année 1980 dans un département rural de la métropole dont est issue une partie de sa famille paternelle qu'elle n'a côtoyée qu'épisodiquement, lors de congés bonifiés. Fille d'enseignants, elle a davantage connu l'Île de la Réunion, où elle a passé toute son enfance et adolescence. Morbihannaise depuis quelques années, elle s'est récemment installée à l'Île-aux-Moines où elle continue de décrire de manière envoûtante et surréaliste les tourments de l'âme humaine, les traumatismes d'enfance.

À travers ce troisième roman psychologique, *Le Reflet de la Lune*, elle explore un trouble de la personnalité qui résonne particulièrement avec ses propres souvenirs, le phénomène de dissociation.

Quel nom pour ma rue ? (suite)

Après avoir examiné quelques noms « exotiques » de nos rues, suite et fin de la rubrique « quel nom pour ma rue ».

Aux grands hommes, la commune reconnaissante

Certains noms de rue sont directement issus de noms de personnes ayant eu une influence sur l'île, cette influence s'étant matérialisée le plus souvent – mais pas seulement – par quelques legs de terrains. Ainsi en est-il de l'impasse Vigneron Larosa en direction du Trec'h, qui ne fut pas vigneron de profession... malgré le retour des vignes en Bretagne. Ce monsieur fut un résistant pendant la seconde guerre mondiale. Au port, la rue Benoni Praud (Nantes 1796, Île-aux-Moines 1870) porte le nom d'un maître voilier installé sur le port près du chantier naval d'alors (chantier Guéry). Il s'est marié en 1823 avec Marie-Joseph Le Pan, une fille de l'île. La rue Yvon Cadet porte le nom d'un agent des douanes, né à Belle-Île en Terre, venu s'installer sur l'Île-aux-Moines. À sa mort, il légua le tiers d'une fortune assez conséquente aux pauvres de l'île, le tiers à la paroisse et le troisième tiers à ses neveux et nièces. Lesquels, pas contents du tout, intentèrent un procès et réussirent à diminuer considérablement le tiers revenant à la paroisse. La *Gazette* de juillet 2021 raconte de façon détaillée cet épisode de la vie îloise.

Et les grandes femmes ? Là c'est le désert, même pas une impasse. À croire que l'île n'a jamais été peuplée que d'hommes grands ou petits !

Un objectif, préserver les noms de quartiers et de lieux

En fait, explique le maire, « Nous avons voulu, dans la mesure du possible conserver le nom des quartiers. Pour se souvenir que le Lério est le quartier du port, une rue a pris le nom de rue du

Lério. Certaines rues rappellent aussi la topographie des lieux, ainsi la rue des petits clos, dans le quartier du Bindo, rappelle que ce secteur était composé de petites maisons entourées de murs.

Enfin, les élus ont parfois fait preuve d'imagination pour maintenir les noms bretons de certaines rues comme par exemple « An illis » qui signifie église. Plus original, l'impasse du Nid de Pie dessert une seule maison dont la construction évoque la forme d'une cocotte en papier et pour ne pas l'appeler rue de la cocotte, les élus inspirés ont choisi l'impasse du Nid de Pie parce qu'à cet endroit, on a une très belle vue sur le Golfe et que le nid de pie est le nom de la vigie située en haut du mât d'un bateau destiné à surveiller l'horizon.

Allez en paix

On ne pourrait avoir de meilleure chute qu'en racontant l'histoire de la rue de l'Éternité. Il eût été judicieux qu'elle conduise au cimetière. Mais non. L'histoire qui a tout de même un rapport avec l'au-delà a une autre explication. Cette rue est située dans le quartier de Kergonan non loin du cromlech dont le champ portait le nom d'ankou (la mort en breton). Devant le bruit du survol des bernaches lors de leur migration en hiver, les parents de Kergonan rentraient les enfants car il leur était annoncé que ce qu'ils entendaient était le passage des âmes du purgatoire. Il est vraisemblable qu'une tourbière existait dans le champ incriminé et que s'en échappaient de possibles feux follets, assimilés à l'envol non pas des volatiles mais à celui des âmes en déshérence... vrai ou faux ? Allez savoir.

Nous avons l'âme en paix pour conclure sereinement cette chronique.

Jean Luc Poussier avec les explications inspirées de Philippe Le Bérigot.

Des nouvelles de notre école

La rentrée est déjà bien lancée pour cette année scolaire 2025-2026. Nous avons accueilli en ce début d'année 8 élèves de primaire et 7 élèves de maternelle. Nous nous réjouissons de préparer la venue de nouveaux élèves en cours d'année : 3 à partir du second semestre, de quoi voir évoluer plus sereinement les effectifs.



L'école s'est dotée, cet été, d'une salle multifonctions en lieu et place de l'ancien préau. Les travaux ont eu lieu pendant les vacances, permettant aux enfants, à l'équipe pédagogique et aux parents, de découvrir cette belle salle à la rentrée. Cela nous permet de proposer, à l'abri et dans une pièce lumineuse, des séances de motricité et des temps de regroupement. Parallèlement, des structures de motricité et de gymnastique ont été achetées ainsi que des meubles de rangement. Les élèves ont donc désormais de quoi pratiquer des activités physiques dans des conditions idéales.

Dès le mois de septembre, nous avons participé à une rentrée sportive. C'est un temps fort proposé par l'Ugsel56 (association de sport en milieu scolaire). Chaque année, un grand jeu est organisé pour les élèves de la PS au CM2. On y trouve des défis, des challenges sportifs. Pour la rentrée de 2025, le jeu s'intitule « Bouge avec les Régions ». Une fois adapté à notre effectif réduit, petits et grands se sont lancés pour découvrir les régions de France. Pour cette première étape, après des épreuves sportives, les binômes ont identifié un animal emblématique de chaque région. Nous avons partagé un bon moment, où chacun a pu trouver sa place et prendre du plaisir. Nous programmons donc de renouveler ce jeu après toutes les vacances, en découvrant à chaque fois un nouveau thème (lieux incontournables, monuments ou plats traditionnels de chaque région).

Dans le cadre de la semaine bleue, les enfants ont été invités à se rendre à l'EHPAD pour un après-midi intergénérationnel. Des jeux ont été organisés tels que les dominos, les traditionnels petits chevaux, le jeu de quilles, un chamboule-tout ou encore un mikado, permettant aux enfants comme aux personnes âgées de profiter d'un bon moment de partage. On leur a également servi un goûter pour clore ce beau temps fort. Nous remercions Charlotte, l'animatrice de l'EHPAD, pour cette proposition très riche.



Cette année, nous avons choisi le thème des Arts. Nous pourrons éveiller les enfants à des techniques artistiques variées (peinture, argile, mosaïque notamment). Évidemment, ce sera aussi l'occasion de développer la culture artistique de nos élèves (connaissance de courants artistiques comme l'impressionnisme, de grands noms d'artistes et de leurs œuvres les plus connues).

Niki de Saint Phalle et Mondrian ont déjà été évoqués au cours de la première période.

Des propositions autour du musée de la Cohue sont en cours de demande, notamment un atelier autour du travail de Geneviève Asse pour les maternelles.

Nous travaillons également sur un beau projet de sortie avec nuitée pour l'ensemble des élèves au centre d'éveil aux arts plastiques de Plogastel-Saint-Germain, une nuit pour les plus jeunes et deux nuits pour les grands. Au mois de mars, les enfants participeront donc à des ateliers liés à l'art contemporain auprès de plasticiens professionnels.

Les maternelles se déplaceront également au spectacle jeune public « Mémoria, la soie de l'enfance » à la salle de l'Echonova au mois de novembre.

Catherine Latteux, auteure jeunesse, sera en résidence d'auteurs sur l'Île-aux-Moines, au cours de l'année. Grâce à elle, les élèves s'initieront à l'écriture d'un court album. Cette rencontre est une richesse et une belle opportunité pour notre petite école.

Notre demande de « musique à l'école » a été retenue, une intervenante en musique de Vannes-Agglo viendra à l'école pour réaliser avec les enfants un travail autour des sons et de la création d'une bande sonore. De quoi donc proposer une belle année scolaire à nos chers élèves.

Isabelle, institutrice des maternelles



L'Atlas de la Biodiversité Communale : l'heure du bilan

Faire découvrir, protéger et valoriser un patrimoine naturel d'exception

L'Île-aux-Moines est riche d'une histoire agricole révolue qui associait vergers et cultures en bocage. Aujourd'hui, l'économie est centrée sur le tourisme, la conchyliculture et quelques activités artisanales. Les paysages ont ainsi évolué vers un couvert boisé important et de vastes espaces naturels protégés par le Conservatoire du littoral depuis les années 1980, parmi lesquels on peut distinguer divers types de milieux riches en biodiversité. L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dresse un état des lieux des richesses naturelles biologiques à travers les différents milieux de l'île, identifie les enjeux écologiques et propose des pistes pour préserver et valoriser ce patrimoine, en lien avec la population locale. À l'heure de la remise du rapport final, il est temps d'établir le bilan de l'ABC.

La mise en place de l'ABC

Accompagnés par le Parc naturel régional (PNR) et sa déléguée Cécile Chauvin, notre garde du littoral Julien Leperlier et moi-même avons mis en place l'ABC de l'Île-aux-Moines en mars 2022. Un groupe de travail a été constitué, rassemblant des personnalités locales, des associations agissant dans la commune, des habitants intéressés et des représentants du secteur de l'éducation. Cette gouvernance a eu pour mission de :

- répertorier les zones d'intérêt à fort enjeux pour la commune, aussi bien pour la préservation de la biodiversité que du bien-être des habitants ;
- associer les habitants à la démarche, notamment par l'implication des associations comme les Jardins Partagés du



caillou, l'Herbier de Kerscot et l'AMP-Bourus ;

- susciter l'implication des habitants dans la réalisation des inventaires des espèces végétales et animales présentes sur l'Île-aux-Moines ;
- promouvoir la participation aux animations sur le terrain et aux ateliers ;
- sensibiliser les habitants, et notamment les enfants, à la richesse du patrimoine naturel à préserver.

La sensibilisation est essentielle pour informer, favoriser des attitudes responsables envers l'environnement, promouvoir la conservation de la biodiversité pour les générations futures.

Les animations, ateliers et inventaires

Pratiquement, la démarche ABC a d'abord consisté en la découverte des différents types de milieux naturels ou urbains et des espèces qui s'y abritent et s'y nourrissent.

Pour cela, des animations sur le terrain ont été organisées avec Julien Leperlier, souvent aidées par des experts conseillés par le PNR :

- découverte de la plateforme numérique de l'ABC et de la flore et faune du littoral (avec Laurène Demange, entomologiste),
- inventaire de l'estran, zone littorale

découverte à marée basse,

- recensement des hirondelles (avec Sonia Villalon, Ligue pour la Protection des Oiseaux),
 - découverte des landes de l'Île-aux-Moines,
 - les sauvages de ma rue : flore typique des murets et talus (avec Aurélie Dethy),
 - balade sur l'estran, à la découverte des activités humaines qui ont marqué son histoire au cours du temps, notamment l'utilisation des algues (avec Anne Jacob, guide du littoral),
 - la nuit de la chauve-souris : présentation de la biologie de ces étranges et utiles animaux, puis visite de leurs lieux de chasse où ils se nourrissent d'insectes, essentiellement de moustiques (avec Matthieu Ménage, association CAWA, voir la *Gazette* N° 47),
 - découverte de la flore du bourg par les enfants de l'école (avec Claire Combette, des Petits Débrouillards),
 - la nuit de la chouette : présentation des rapaces nocturnes par David Lédan du PNR, puis écoute de spécimens sur la route de la pointe du Trec'h (voir la *Gazette* N° 49).
- Des ateliers ont été organisés :
- nourrir l'hiver et préparer le printemps : construction de nichoirs à mésanges, animé par Manon Tripogney (LPO Bretagne),
 - des gîtes à chauve-souris : fabrication par les enfants de l'école, accompagnés de Matthieu Ménage et Julien Leperlier, de nichoirs pour les chiroptères, qui ont été implantés dans les bâtiments communaux,
 - un herbier de cyanotypes, avec les



enfants de l'école, animé par Isabelle Boireau d'Instant Arzoù (ateliers d'arts plastiques) et Cécile Chauvin du PNR (voir la *Gazette* N° 46).

Pour la réalisation des inventaires des espèces, nous avons d'abord compilé les données existantes collectées de 2010 à 2021, ce qui a permis de recueillir 10954 observations correspondant à 578 espèces différentes présentes sur la commune. Ensuite, les inventaires se sont appuyés sur les observations naturalistes réalisées sur la plateforme numérique mise en place par le PNR (<https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/abc/>), qui est encore en service et qui permet de saisir des observations (photo, lieu, date). L'apport de photographies a permis de consigner les données de manière protocolaire et rigoureuse. Au total, 1758 données nouvelles ont été collectées.

Enfin, un travail universitaire, financé par la commune, a été réalisé par cinq étudiant·es, dans le cadre du master Science de la mer de l'université de Bretagne occidentale, qui ont établi un inventaire des estrans.

La démarche d'ABC a permis de récolter au total 4173 observations sur la commune de l'Île-aux-Moines, dont 2442 liées à la faune et 1731 liées à la flore. Ces observations ont permis d'enrichir les inventaires existants et de recenser au total 592 espèces résidant dans les différents habitats présents sur la commune.

Les espèces à enjeux

L'inventaire des espèces classées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) selon trois niveaux de menace d'extinction – en

danger critique, en danger, vulnérable –, permet d'identifier des zones à enjeux pour la biodiversité. Ces espèces sont des indicateurs des milieux et zones sur lesquels il est essentiel de mettre en place des actions de préservation ou de restauration et d'anticiper l'impact de futurs aménagements de la commune.

Sur la commune de l'Île-aux-Moines, 47 espèces à enjeux ont été observées : 5 plantes à fleurs, dont l'emblématique Asphodèle d'Arrondeau, espèce protégée, particulièrement abondante sur l'Île-aux-Moines, 31 oiseaux, dont l'hirondelle des rivages et l'huitrier pie, 1 insecte, le grand capricorne, 1 amphibiens, le triton palmé, 4 mammifères dont le lapin de garenne, 1 poisson, l'hippocampe et 4 reptiles dont l'orvet fragile. Concernant les reptiles, on note la quasi-absence de serpents sur l'Île-aux-Moines, si ce n'est la présence anecdotique d'un seul spécimen de couleuvre, la coronelle lisse. Mais une preuve indirecte de la présence d'une vipère est apparue l'année dernière par la morsure d'une Îloise, dont les symptômes et les traces laissées par la morsure n'ont laissé aucun doute sur la responsable. Ces serpents ont pu arriver du continent avec des matériaux, mais n'ont pas fait souche sur l'île.

Explorez l'Atlas de la biodiversité sur le site de la mairie

Les espèces exotiques envahissantes

Par leurs multiples impacts, les espèces envahissantes menacent les espèces indigènes, mais également les activités économiques et la santé humaine. Sur l'Île-aux-Moines, 14 espèces exotiques envahissantes sont observées, dont 10 espèces de flore, comme la griffe de sorcière, la paspale, l'herbe de la pampa et le baccharis, deux espèces d'oiseaux, dont l'ibis sacré, heureusement en voie de disparition, une espèce de mammifère, le ragondin, et une espèce d'insecte, le frelon asiatique. Diverses approches sont mises en œuvre : la prévention et la surveillance, le maintien d'habitats diversifiés et la sensibilisation du public



De haut en bas : Baccharis, Griffes de sorcière.

pour alerter de la présence de ces espèces et respecter la réglementation.

Les espèces remarquables de nos milieux naturels et urbains

Les milieux de bocages et cultures, où 207 espèces ont été recensées, représentent aujourd'hui 28 % du territoire de la commune, reflétant ainsi la déprise agricole d'une île jadis entièrement cultivée ou pâturée. Le travail de réhabilitation du Conservatoire du littoral, de la commune et d'associations a permis de préserver certains sites résultant d'un usage ancien ou plus récent, tels que les prairies du Vran et le verger de Penhap, aujourd'hui préservé et entretenu par l'AMPP-Bourus. Les premières créent une mosaïque de micro-habitats, notamment les haies, qui favorise la coexistence d'une variété d'espèces végétales. Le second perpétue les arbres fruitiers qui attirent une variété d'oiseaux, insectes et petits mammifères, qui y trouvent refuge, nourriture et abri. De plus, les fleurs des arbres fruitiers attirent les abeilles et d'autres polliniseurs, favorisant ainsi la pollinisation des habitats environnants et contribuant à l'enrichissement de la diversité florale de l'île.

Les espaces boisés représentent 31 % du territoire, répartis sur l'ensemble de la commune et abritent 469 espèces recensées. Les pointes maritimes sont essentiellement boisées de pin de Monterey, alors que les boisements périurbains sont



composés de feuillus. Ces bois abritent de nombreuses espèces animales remarquables, dont l'écureuil roux, le grand capricorne, la tourterelle des bois. Les arbres remarquables de l'île restent encore à recenser, comme le très vieil if commun du bois du Vran, représentant de la seule espèce résineuse autochtone de l'île.

Dans les milieux urbains, le défi est de concilier l'urbanisation et la protection de la biodiversité. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'adaptent aux structures artificielles, cavités présentes dans les combles et sous-pentes qu'il convient de préserver, car elles y trouvent des refuges similaires aux cavités naturelles, comme les arbres et les falaises. On peut citer comme exemples la colonie de pipistrelles (genre de chauve-souris, encore à déterminer) dans le clocher de l'église, les nids de martinets noirs dans des bâtiments du bourg et les façades des maisons accueillant des hirondelles des fenêtres. Il est important de sensibiliser sur la réglementation relative à la destruction des nids, qui a un sérieux impact sur la préservation de certaines espèces quasi-menacées, comme les hirondelles dont les populations sont en forte régression ces dernières années (pour rappel, la destruction intentionnelle de nids d'espèces protégées est un délit punissable jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende).

D'autres mesures sont prises, comme l'amélioration de la régulation de l'éclairage public, nuisible aux espèces nocturnes et crépusculaires, ou le maintien

Pipistrelle.



Asphodèle.

d'un habitat « sauvage » dans le cimetière. Il reste à sensibiliser les habitants à l'accueil de la biodiversité dans les jardins, en leur fournissant des informations sur les bonnes pratiques à adopter, telles que le respect des périodes de taille des haies.

Les milieux des landes présentes sur la partie sud de l'île jouent un rôle crucial dans la préservation de la faune et de la flore locales. La conservation des landes est essentielle pour préserver la diversité biologique de l'île et de ses îlots environnants. C'est pourquoi le conservatoire du littoral a acquis de nombreuses parcelles de l'île à partir des années 1980, avec pour objectif principal la réhabilitation des landes, menacées par l'enfrichement résultant de l'absence d'entretien. Cette situation entraîne la disparition de la strate herbacée au profit des prunelliers, ronciers et fougères. Afin de contrer ce phénomène, le conservatoire adopte des mesures de gestion tels que l'abattage sélectif des résineux, qui acidifient les sols et banalisent les paysages, ainsi que le débroussaillage sélectif pour préserver différentes strates de landes. La lande qui présente la particularité botanique la plus remarquable est celle de la pointe du Nioul, qui, outre la présence de l'asphodèle, sert de refuge aux espèces vivant sur les sols pauvres et qui sont menacées par l'eutrophisation (apport excessif d'azote). Protéger cet écosystème fragile et précieux est donc primordial. La prairie humide inondée de Castel et Guivré est caractérisée par une forte



De haut en bas : Bernache, Triton.

salinité apportée par sa proximité avec la mer, jouant ainsi un rôle écologique significatif en tant qu'habitat de transition entre les milieux terrestres et marins. On y trouve notamment une variété de joncs prospérant dans ces conditions particulières, ainsi que quelques espèces de papillons tels que le procris, la piéride de la rave et le tabac d'Espagne, ainsi que les demoiselles et les libellules, dont le leste sauvage. L'anse du Vran constitue la zone humide la plus vaste de la commune, qui contient d'anciens lavoirs et fontaines, propices au développement d'espèces aquatiques, comme le triton palmé ou le cresson des fontaines, tous étroitement liés aux milieux humides et bénéficiant de la richesse écologique offerte par le boisement de l'anse du Vran. Il est essentiel de préserver ce site pour garantir la survie de ces espèces et de maintenir l'équilibre écologique de la commune.

En protégeant ces zones humides, on conservera non seulement le patrimoine naturel mais aussi l'héritage culturel, tout en créant un environnement propice à la biodiversité locale.

Le contexte insulaire et les 18 km de côtes de l'île nous ont amenés à accorder une grande importance à la zone littorale, et plus particulièrement aux estrans, bien que situés sur le domaine maritime et non pas communal. L'inventaire des estrans était entièrement à faire, ce qui a été réalisé grâce aux sorties sur le terrain et au travail des étudiants en master. Au total, 163 espèces, dont 28 espèces

d'algues, dont certaines comestibles telle que la dulse, 23 crustacés, 22 mollusques gastéropodes et 11 mollusques bivalves ont été inventoriées sur les estrans. On note la présence auparavant mal connue sur l'île de l'aplysie (lièvre de mer ou limace de mer), un mollusque dont des spécimens d'un genre voisin et de plus grande taille ont servi en neurosciences pour découvrir les bases moléculaires de la mémoire, ce qui a valu à Eric Kandel le prix Nobel de Physiologie ou Médecine en 2000.

La zone littorale est aussi très riche de diverses espèces de plantes adaptées à la salinité, telles que la linaire des sables ou la tétragone cornue, comestible et excellente, très abondante sur le rivage sud de Brouë.

La zone maritime proche du rivage, surtout à l'est de l'île, est peuplée l'hiver par des oiseaux d'eau hivernants tels que l'emblématique bernache cravant, dont la population, régulièrement comptée



Aplysie.

par le garde du littoral, peut dépasser les 1000 individus. Les bernaches se nourrissent de zostère naine, une plante (et non une algue) qui pousse sur l'estran, qu'il ne faut pas confondre avec la zostère marine qui pousse au fond de l'eau et constitue un milieu favorable à la reproduction de nombreuses espèces de poissons et de coquillages.

Conclusion

La connaissance de la biodiversité de la commune de l'Île-aux-Moines est en grande partie satisfaite, toute la commune a été inventoriée, mais avec des lacunes sur certains groupes, tels que les champignons, lichens et invertébrés.

La fin de l'ABC est une étape de bilan et de synthèse partagée qui vient conclure le travail de diagnostic et qui amorce le travail de concertation pour dessiner les enjeux principaux de la commune et élaborer la stratégie commune d'actions pour préserver la biodiversité. Ces actions s'articulent autour de :

- la connaissance : combler les lacunes des inventaires, cartographier les arbres remarquables,
- la gestion : lutte contre les espèces invasives, gestion raisonnée des laisses de mer,
- la conservation : poursuivre le travail du Conservatoire du littoral, préserver les herbiers de zostères.

Le rapport diagnostic complet de l'ABC contenant les inventaires des espèces identifiées sur l'Île-aux-Moines, les fiches actions, le rapport sur les chiropères et le rapport sur l'inventaire de l'estran sont disponibles sur le site de la mairie, à la rubrique Nature et Environnement/L'Atlas de la biodiversité.

Pierre Sokoloff

Supplique pour un cadran bienveillant

Vous me pardonnerez peut-être – ou pas – cet étrange billet mais vous aurez remarqué comme moi que le cadran de l'église dit « cadran de Brouë » est resté bloqué tout l'été sur l'heure merveilleusement équilibrée de 15 h 15. L'heure de la sieste, celle du mitan de la journée.

Cadran de Brouë, non pas qu'il soit situé à Brouë, mais il semblerait que ce cadran ait toujours été nommé ainsi car il permettait aux habitants de Brouë de voir l'heure au clocher depuis leur maison.

Je dois dire qu'habitant Port-Miquel, j'ai l'habitude de me tourner vers lui pour savoir quelle heure il est.

Cette année, il est obstinément resté figé à 15 h 15 tandis que l'autre cadran, son frère jumeau, égrenait sans pitié les heures estivales, nous menant du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, date de la rentrée, de la reprise de l'école et du boulot, sans une seule seconde de répit. Moi, ça me va plutôt bien de m'être baigné tout l'été à 15 h 15 pétantes. Mieux encore, après un petit plongeon et un peu de lecture sur la plage, une promenade en bateau ou encore une



*« Ô temps suspends ton vol et vous heures propices suspendez votre cours !
Laissez-nous savourer les rapides délices des plus beaux de nos jours. »*

partie de pêche, il était encore 15 h 15. Et si par malheur je m'étais attardé au point de rentrer lorsque le soleil avait,

à l'ouest, joué à saute-mouton par-dessus les arbres, il était encore et toujours 15 h 15.

« Ô temps suspends ton vol et vous heures propices suspendez votre cours !

Laissez-nous savourer les rapides délices des plus beaux de nos jours. »

Alphonse de Lamartine, dans son poème « Le Lac », qu'on a tous annoncé à l'école, n'aurait pu, même dans ses rêves les plus fous, imaginer un tel cadeau.

Instants délicieux parce que prolongés à l'infini, temps magique qui fait du sur place, instants volés parce que décomptés de l'horloge implacable du temps qui nous reste à vivre.

Alors, avis à l'autorité qui détient le pouvoir de faire réparer ce cadran capricieux, par pitié n'en faites rien.

N'y touchez surtout pas et laissez-nous rêver quelques années encore qu'il est 15 h 15 une bonne fois pour toutes.

Jean-Luc Poussier

*Désolé, cher Jean-Luc, mais la lecture de ta supplique est postérieure à l'intervention du technicien ! PLB

Carnet

Naissances

Cléophée, fille de Diane Burette et Arthur Herbert, née le 15 avril 2025

Garance, fille de Marine Beven et Gildas Le Mauff, née le 2 juillet 2025

Marylou, fille de Marine de La Jaille et Jean-Baptiste Caye, née le 19 juillet 2025

Aselo, fils de Faustine Bellégo et Ludovic Alikagalelei, né le 22 juillet 2025

Élie, fille de Clara Hautecœur et Jean Dathanat, née le 24 septembre 2025

Yuna, fille d'Emma Tupin et Alexandre Rugerio, née le 6 novembre 2025

Victor, fils de Camille Vermynck, né le 25 novembre 2025

Mariages

Elma Durand et Alexandre Raher, le 21 juin 2025

Bérénice Thomas et Paul-Émile Proffit, le 12 juillet 2025

Marguerite Dalle et Antoine Aguesse, le 25 juillet 2025

Marine Pedrono et Éric Georges, le 2 août 2025

Léna Nhem et Marin Bazantay, le 12 septembre 2025

Claire Hédoire et Paul Deswarthe, le 13 septembre 2025

Laurence Auvray et Simon Tournadre, le 15 novembre 2025

Décès

Yvonnick Guéno, décédé le 12 juillet 2025 à Vannes

Annie Nouvellon, née Le Cohéléach, décédée le 13 juillet 2025 à Vannes

Francis Ogereau, décédé le 25 juillet 2025 à l'Île-aux-Moines
Christiane Chrétien, née Devine, décédée le 1^{er} août 2025 à l'Île-aux-Moines

Paulette Yzan, décédée le 8 août 2025 à l'Île-aux-Moines
Sylvie Pasteyer, née Reveilhac, décédée le 9 août 2025 aux Sables d'Olonne

Jeanne Le Pluard, née Le Pen, décédée le 10 août 2025 à Vannes

Joseph Le Mercier, décédé le 4 octobre 2025 à l'Île-aux-Moines
Arthur Dalido, décédé le 7 octobre 2025 à Meudon

Joël Le Garff, décédé en octobre 2025 à Elven

Cécilia Monteux, née Petersson, décédée le 21 octobre 2025 à Aix-Les-Bains

Jacqueline Payard, née Goët, décédée le 1^{er} novembre 2025 à l'Île-aux-Moines

Jean-Claude Le Dugue, décédé le 2 novembre 2025 à Ploeren
Pierre-Yves Le Martelot, décédé le 5 novembre à Grâces (22)
Guy Le Vu, décédé le 14 novembre 2025

Antoine Welfing, décédé le 27 novembre 2025 à Paris
André Grattieri, décédé le 5 décembre à Saint-Nazaire

ET AILLEURS...

Festival *Les Insulaires* !

Cette année, il a eu lieu chez nos voisins Îldaraïs. Nous avons reçu un très bel accueil, malgré notre inimitié légendaire, mais finalement fictionnelle.

Concerts, spectacles de rue, défis en tous genres (tir à la corde, pétanque, godille...), les animations ont été nombreuses et très appréciées.

Le grand débat (voir ci-dessous) a été lui aussi très suivi, la salle du Gourail débordait ! Lors de la « battle » des chorales des îles,

notre chœur îlois, pour sa première participation et sa première année d'existence, a rencontré un énorme succès également !

Le tour des îles du ponant est donc bouclé, hormis Chausey et Les Glénan qui n'ont pas d'habitants à l'année.

Rendez-vous les 18, 19 et 20 septembre 2026 à l'île d'Yeu, pour le premier évènement du second cycle.

Pour toute information ou inscription, contacter Céline à la bibliothèque : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr



Retour sur le grand débat

Qu'est-ce qu'être insulaires ?

Le Festival des îles du Ponant s'est tenu à l'île d'Arz en septembre dernier. C'était la douzième et dernière édition de ce premier « cycle » de rencontres créées en 2011. Cette année, le traditionnel grand débat posait une question essentielle : « C'est quoi être insulaires aujourd'hui ? » Le maire Jean Loiseau en a fort judicieusement choisi le thème : Résidents principaux, secondaires, jeunes, anciens, tout le monde se mobilise pour ce Festival. Nous sommes insulaires, c'est tout.

Quinze identités différentes et singulières

En guise d'introduction, dans une salle du Gourail comble, Louis Brigand, professeur émérite de géographie à l'Université de Bretagne, a campé le sujet par vidéo-conférence. Depuis une quarantaine d'années il travaille sur l'ensemble des questions concernant les territoires insulaires (nissonologie). Son ouvrage *Îles, regards croisés sur l'insularité* a fait date. Les îles du Ponant comprennent 15 îles, fortes d'une population stabilisée en 2025 à 16 400 habitants. Elles représentent autant d'identités différentes. Elles sont toutes des « territoires entourés d'eau », mais leurs caractères diffèrent selon plusieurs critères. L'éloignement par rapport au continent¹, la superficie², le nombre d'habitants³, le développement économique ou le fonctionnement de leurs services collectifs forment pour chacune d'elles un caractère propre. Pour définir un insulaire Louis Brigand pose plusieurs questions : faut-il être né sur une île, être marié à un ou une insulaire, avoir des ancêtres au cimetière, y vivre et travailler toute l'année, y posséder une résidence secondaire ? Vaste interrogation. Ou encore : y venir régulièrement sans être propriétaire, y avoir passé sa jeunesse, y revenir pour sa retraite, posséder une carte d'insulaire ? Le débat s'est alors ouvert pour évoquer l'identité distincte d'un îlien et son appartenance à une communauté particulière. Parmi les personnes de l'assistance qui se sont exprimées, certaines défendent naturellement le mot insulaires pour définir leur statut d'habitant des îles, quand d'autres préfèrent le terme îliens. Le premier est utilisé couramment, tandis que le second, plus confidentiel, semble davan-



© xavierduboisphotographe
Nono, notre illustrateur vedette de la Gazette, croque le grand débat !

tage correspondre à un lien plus intime. Les noms d'Îlais ou d'Îlois sont utilisés quant à eux pour deux îles en particulier, ce sont les gentilés respectifs de l'île d'Yeu et de l'Île-aux-Moines. Quant à la notion d'îléité, elle renvoie à un sentiment d'appartenance qui, d'une certaine manière, s'apparente à une insularité psychique. Vaste sujet !

L'appellation d'insulaires s'acquiert sur le temps long

À la lumière de ces échanges nourris, une tendance se dégage. Le fossé qui existait autrefois entre les anciens et les nouveaux s'estompe avec le temps. Désormais, l'appartenance à son île qui pouvait s'affirmer en fonction du nombre d'aïeux enterrés au cimetière n'a pas la même signification. Le nombre d'années de présence sur l'île semble également avoir perdu de son importance, bien que la question soit encore souvent posée. Mais un constat s'impose : les îles se méritent dans la mesure où les insulaires ne partagent pas seulement des agréments. Ils font face ensemble à des difficultés qui forment paradoxalement leur fierté, une marque de leurs différences. Ils acceptent les contraintes de ces territoires spécifiques pour mieux profiter

Stand de l'Île-aux-Moines au festival Les Insulaires ! de l'île-d'Arz.



ET AILLEURS...

de leurs avantages. À écouter les témoins, la qualité d'îliens se mérite, s'acquiert sur le temps long. Il semble que ce soit une question centrale pour acquérir la véritable connaissance d'une île et réussir son intégration au sein de la population. La question de la classe sociale dans ces lieux clos fut aussi évoquée. Présente dans les villes qui recensent les classes populaire, moyenne et supérieure, cette notion est gommée dans les îles. Les mondanités font place à des réunions festives souvent en présence du maire. La notion de richesse s'efface au profit d'une égalité partagée, et l'isolement fait naître une bienveillante solidarité.

Omniprésente dans ces lieux magiques avec vue sur la mer, dame Nature impose sa loi au cours des quatre saisons. Elle fait viscéralement partie de la vie sur les îles. Elle influence souvent le choix que l'on fait pour venir y vivre, loin de la foule, du bruit et des lumières. Elle forge en même temps les bonheurs et les difficultés. Le froid, le gel, la pluie, les coups de suroît qui déracinent les arbres, font alors partie de la vie courante. À ce propos l'un des intervenants a curieusement défini avec malice la meilleure saison sur une île : celle de l'hiver ! C'est faire un méchant pied de nez au tourisme invasif des mois chauds de l'été. Mais, bien sûr, les temps ne peuvent qu'évoluer sous l'influence du « progrès ». Le constat d'aujourd'hui est évident : une bonne partie des îles du Ponant ont besoin d'étrangers pour faire tourner l'économie à la cadence du xx^e siècle. Au lendemain de la guerre, la démographie chuta sévèrement en particulier dans les îles. La population se mit à décroître avec la disparition des fermes et le désarmement des bateaux de pêche. Elle fut divisée par deux entre le début du xx^e siècle et les années 1970. Ce déclin a marqué le pas à partir des années 1980. L'amorce d'un renouveau fut annoncée avec le recensement de l'année 1990. La manne touristique a gagné les îles à partir de cette époque. Un îlien narquois mit l'accent sur l'importance de posséder sur soi l'annuaire des marées ! Dans le même esprit, il conseille aussi d'avoir un canot servant ses affaires, plutôt qu'un téléphone portable !

Question cruciale : conserver les écoles

La beauté, la singularité des îles dans un monde toujours plus exigeant, rapide et bruyant, ont attiré les terriens sur ces paradis restreints, tranquilles et enchantés. Les ressources actuelles proviennent dorénavant de l'extérieur plutôt que des ressources

2022. Date importante pour le statut des îles

Depuis 2022, la spécificité insulaire est reconnue par la loi française. Cet ensemble de territoire dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national (rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique) nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques locales et nationales. Cette spécificité insulaire doit compenser les difficultés liées à la discontinuité géographique.

locales. Cette richesse procurée par le tourisme est désormais indispensable, mais il est nécessaire de la contrôler pour conserver l'authenticité et l'équilibre de ces territoires si fragiles. Dans cet esprit fut évoqué l'augmentation des résidences secondaires qui modifie la physionomie des îles. La proportion moyenne des logements entre les résidents permanents et secondaires est aujourd'hui très supérieure à 50 %. Elle dépasse même les 75 % en faveur des « secondaires » pour trois des îles du Ponant. Un facteur qui doit être pris en compte dans le fonctionnement et la gestion courante des communes. La location saisonnière ou de week-end qui influe également sur l'habitat fut également mentionnée. Elle bride celle de la location à l'année dans des territoires où les offres sont faibles et où le foncier est rare et cher. Certains maires des communautés îloises ont déjà pris en considération ces facteurs qui prennent de l'ampleur avec les facilités de communications liées à internet.

Les avantages néanmoins demeurent dans ces lieux protégés naturellement par la mer. Deux enfants nous ont livré des témoignages touchants en mettant l'accent sur la liberté merveilleuse de vivre sur une île. À pied, en vélo, le territoire est sûr. C'est leur domaine, au-delà des questions de sécurité (routière) et des habituelles autorisations parentales. Cette liberté va jusqu'à renforcer l'apprentissage de leur responsabilité en devenir. Les grandes personnes se souviennent toute leur vie de cette liberté chérie, quand ils vivaient l'époque bénie de leur enfance sur l'île mystérieuse. Le maintien de la démographie passe par l'obligation de conserver l'école pour fixer la population. C'est la question cruciale sur l'ensemble des îles. Du côté de la vie sociale, le constat est unanime : les associations jouent un rôle précieux dans les îles. Elles forment un lien d'échange essentiel dans des lieux isolés.

Inventer l'île de demain

L'une des conclusions fut de constater que les îliens d'aujourd'hui doivent bien certainement transmettre histoires et coutumes, mais ils doivent surtout inventer l'avenir, ne pas vivre dans le passé. La meilleure façon d'y parvenir est sans doute, selon plusieurs îliens, de participer à la vie de leur île en donnant de son temps et de son savoir à la communauté, dans le but de vivre pleinement le présent, et de préparer l'avenir. C'est dans cet esprit de bienveillance que les îliens ont le droit de porter, fièrement avec le temps, le nom envoûtant d'*Insulaire*.

Daniel Gilles

1) La plus éloignée : Ouessant à 25 km du Conquet. La plus proche : L'Île-aux-Moines à 0,5 km de Baden.

2) La plus grande : Belle-Île-en-Mer avec 8 663 ha. La plus petite : Sein avec 60 ha.

3) La plus peuplée : Belle-Île-en-Mer avec 5 558 habitants. La moins peuplée : Hœdic : 92 habitants.



CONSEILS MUNICIPAUX (versions abrégées)

Les pages qui suivent comportent le compte rendu des Conseils municipaux tenus à la mairie de l'Île-aux-Moines par le maire et les membres du Conseil municipal.

Séance du 3 juillet 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Jacques Bathiat, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Alizée Burban, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Absents excusés : Philippe Morvant a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Édouard Brunet, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Olivier Cario.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date du 2 juin 2025.

Tarifs du camping

Le maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

Emplacements nus	Prix/jour/personne	
Adulte (13 ans et plus)	8,80 €	
Enfant (3 à 12 ans)	5,00 €	
Travailleurs saisonniers (sur présentation du contrat de travail)	5,50 €	

* à la location s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération) - 0,20 €/nuit/adulte >18 ans

Tentes classiques	Tarif bleu (de l'ouverture au 30-juin)	Tarif jaune (1er-juil à la fermeture)
Tente 1 couchage	21,00 €	23,00 €
Tente 2 couchages	33,00 €	35,00 €
Tente 4 couchages	49,00 €	52,00 €

* à la location s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération) - 0,20 €/nuit/adulte >18 ans

Une caution de 100 € sera demandée.

Tentes Sibley 2 couchages	Tarif bleu (de l'ouverture au 30-juin)	Tarif jaune (1er-juil à la fermeture)
Prix/night (de 16h à 11h)		
De 2 à 3 nuits	60,00 €	77,00 €
Dès la 4ème nuit	52,00 €	67,00 €
Semaine	320,00 €	420,00 €

* Location minimum 2 nuits. A la location s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération) - 0,20 €/nuit/adulte >18 ans

Une caution de 200 € sera demandée.

Tentes Sibley 4 couchages	Tarif bleu (de l'ouverture au 30-juin)	Tarif jaune (1er-juil à la fermeture)
Prix/night (de 16h à 11h)		
De 2 à 3 nuits	70,00 €	88,00 €
Dès la 4ème nuit	62,00 €	77,00 €
Semaine	380,00 €	480,00 €

* Location minimum 2 nuits. A la location s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération) - 0,20 €/nuit/adulte >18 ans

Une caution de 200 € sera demandée.

Tentes équipées lodge (avec électricité)	Tarif bleu (de l'ouverture au 30-juin)	Tarif jaune (1er-juil à la fermeture)
Prix/night (de 16h à 11h)		
De 2 à 3 nuits	80,00 €	100,00 €
Dès la 4ème nuit	70,00 €	86,00 €
Semaine	420,00 €	540,00 €
Couchage supplémentaire	8,00 €	8,00 €

* Location minimum 1 semaine pendant les vacances scolaires d'été et minimum 2 nuits en dehors de cette période.

* à la location s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération) - 0,20 €/nuit/adulte >18 ans

Une caution de 200 € sera demandée.

Prestations complémentaires		
Location de draps	Prix du kit/kit (draps + taies)	12,00 €
	Prix du kit/personne/nuit : matelas gonflable + oreiller	3,00 €
Location matelas		
Kit entretien	éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3,00 €
	Jeton de lavage	4,00 €
Laverie automatique	Dosette de lessive	2,00 €
	Jetons de lavage + séchage	6,00 €
Electricité	Emplacement/nuit	4,00 €
	Emplacement saisonnier/nuit	3,00 €
Café	l'unité	1,50 €

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget camping telle que présentée ci-dessus.

Budget camping : décision modificative n°1

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget camping est nécessaire pour passer les écritures de régularisation suite à une erreur de titre de régie 2024.

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
67	673	0,00	+ 2 800	2 800

Section Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
670	7 031	55 000	+ 2 800	57 800

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget camping telle que présentée ci-dessus.

Signature d'une convention avec le CCAS pour la refacturation de prestations

La commune a proposé au CCAS d'intégrer son véhicule au contrat d'assurance de la commune lui permettant ainsi de bénéficier d'une prime à un meilleur tarif.

Le conseil municipal approuve la conclusion d'une convention de refacturation avec le CCAS, et autorise le maire à signer la convention.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : proposition d'accord local relatif à la composition du conseil communautaire à l'issue des élections municipales de 2026

Le conseil municipal approuve l'accord local proposé par le président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération, fixant la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les 34 communes membres pour la mandature débutant en 2026, autorise le maire à transmettre cette délibération à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération afin d'être prise en compte dans la procédure de validation de l'accord local, et autorise le maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération : avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031

L'agglomération dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) depuis 1996 et par délibération du 30 mars 2023 a décidé d'engager la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat.

L'étude confiée au cabinet Guy Taieb Conseil a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (SCoT-AEC, PLH et PDM).

Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres de la commission aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'État, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires.

Dans le cadre du volet Habitat-Foncier du SCoT-AEC et du PLH, les communes ont été vues individuellement sur leurs projets de développement, puis par groupes de communes lors d'ateliers territoriaux.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet de PLH 2026-2031 qui comprend quatre parties :

- le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat,

CONSEILS MUNICIPAUX (*versions abrégées*)

- le programme d'actions territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2026-2031,
- enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH.

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Le logement, avec les déplacements, est identifié comme un des points les plus sensibles du territoire. Aussi, une attention particulière a été portée à la production diversifiée, adaptée et abordable de logements correspondant à l'ensemble des besoins ainsi qu'aux évolutions démographiques en intégrant :

- Le développement du logement à l'année avec un objectif de production annuelle de 500 à 600 logements abordables sur les 1792 logements/an : logements locatifs sociaux (dont de l'habitat inclusif), accession abordable en Bail Réel Solidaire ou encore développement du logement locatif intermédiaire (LLI). Cela permettra d'offrir aux ménages un réel parcours résidentiel. Cela passera également par un meilleur financement des opérations de logements locatifs sociaux, via des aides plus ciblées, permettant ainsi aux bailleurs de sortir les opérations et répondre au mieux à la demande. L'encadrement des meublés de tourisme et l'incitation des propriétaires à louer à l'année se poursuivra également.
- La prise en compte des objectifs d'économie de foncier, de renouvellement urbain et de qualité du bâti ancien conformément à la Loi ZAN et au projet de SCoT-AEC entre autres. Plusieurs actions de types appels à projets, densification douce (ex : Bimby), études capacitives, accompagnement de projet d'habitat innovant et léger ou aide au foncier insulaire, etc. sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et acceptable. L'action sur le foncier sera renforcée avec la montée en puissance de l'OFS de l'agglomération ou la réalisation d'une étude de stratégie foncière tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements. La réhabilitation du parc ancien via la poursuite de l'OPAH-Renouvellement Urbain dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville » fait partie des points importants de la politique de l'habitat de l'agglomération tout comme la consolidation de la lutte contre l'habitat indigne et la vacance via l'accompagnement des communes et des ménages.
- La transition énergétique et démographique du territoire en renforçant les objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (Opération Rénovée) mais aussi un fort accompagnement financier pour la rénovation énergétique du parc locatif social, véritable enjeu de décarbonation du territoire. En effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien concentré sur certains quartiers ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. D'ailleurs, une attention particulière sera portée parallèlement au projet de renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Ville de Kercado actuellement à l'étude.
- Enfin, le défi démographique du territoire et la réponse aux situations d'handicaps passeront, outre la production neuve de logements adaptés, par une augmentation des aides et des objectifs d'accompagnement des ménages à l'adaptation des logements nécessaire au maintien à domicile (vieillissement et handicaps).

Ce PLH, document programmatique ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la communauté d'agglomération d'environ 34 millions d'euros sur la période 2026-2031.

Ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI. Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur celui-ci.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le PLH de GMVa pour la période 2026-2031, tel que mis à la disposition des conseillers municipaux pour consultation, et donne tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette décision.

Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Marie-Paule Bellégo présente à l'assemblée le dispositif « Argent de poche ». Il propose aux jeunes îlois âgés de 14 à 17 ans révolus de réaliser des petits

chantiers ou missions d'utilité collective sur le territoire communal. En contrepartie de leur investissement, les jeunes perçoivent une indemnité. Ils sont accompagnés par un agent municipal qui les encadre pendant tout le temps de l'activité. Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes vers une première expérience professionnelle, de les responsabiliser, de valoriser leur image à travers leurs actions, de leur donner les moyens de s'investir, de favoriser leur appropriation positive de l'espace public.

Conditions et modalités :

- Les jeunes doivent avoir entre 14 et 17 ans et être domiciliés sur la commune de l'Île aux Moines.
- Sont prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif.
- L'indemnité est fixée à 15 € par mission (demi-journée de travail de 3h).
- Un contrat de participation est signé entre le jeune et la collectivité.
- Un dossier d'inscription sera complété et signé par le jeune et son représentant légal.
- La sélection des candidats se fera suivant un certain nombre de critères tels que l'âge, le nombre et la qualité des missions déjà réalisées (dans les cas où le jeune aurait déjà participé au dispositif).

À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerter :

- Voirie et espaces verts : nettoyage de matériel et de véhicules communaux, aide à la taille, au paillage...
- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, mise sous pli...

Le conseil municipal approuve le dispositif « argent de poche » pour l'année 2025 dans les conditions exposées précédemment et autorise le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décisions du maire prises par délégation

- Tarifs communaux < 500,00 € :
- Tarifs période bleue du Camping du Vieux Moulin
- Tarifs destruction nids de frelons
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres < 100 000 € HT :
- Vérification des mouillages - Kerlann Marine - 38 861,47 €
- Louage de choses < 12 ans :
Logement Cromlech - BBX Construction
- Concessions cimetières :

Concession columbarium	Famille Gain	1 100,00 €
Concession columbarium	Famille Le Texier	1 100,00 €
Concession columbarium	Famille Daly	650,00 €

La séance est levée à 19 h 10.

Séance du 23 septembre 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Pierre Sokoloff.

Absents excusés : Édouard Brunet a donné pouvoir à Philippe Morvant, Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot (du point 1 au point 4).

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 3 juillet 2025.

Budget Commune : décision modificative n°1

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget de la commune est nécessaire pour passer les écritures de régularisations concernant le dégrèvement de taxe sur les logements vacants et une mauvaise ventilation sur une écriture d'emprunt de 2022.

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
14	7391118	0,00 €	212,00 €	212,00 €
11	615221	80 000,00 €	-212,00 €	79 788,00 €

Section Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
16	1641	7 084,74 €	302,96 €	7 387,70 €
23	231	1 750 000,00 €	-302,96 €	1 749 697,04 €

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget commune telle que présentée ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : décision modificative n°1

Le maire indique au conseil municipal qu'une décision modificative au budget Mer ports communaux activités maritimes est nécessaire pour passer les écritures de régularisations suite à une erreur de tiers sur un titre de mouillage de 2019 à 2023 et sur les amortissements.

Section Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
011	6063	700,00 €	-500,00 €	200,00 €
67	673	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
TOTAL			0,00 €	

Section Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
041	2153	0,00 €	25 875,00 €	25 875,00 €
TOTAL			25 875,00 €	

Recettes				
Chapitre	Article	BP 2025	DM	BP après DM
041	2031	0,00 €	25 875,00 €	25 875,00 €
TOTAL			25 875,00 €	

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget Mer ports communaux activités maritimes telle que présentée ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : changement de dénomination exercice 2026

Le maire rappelle que, par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal avait approuvé l'extension de compétences du budget mouillages et sa transformation en budget mer, ports communaux et activités maritimes à compter de 2018.

Après analyse des 8 exercices comptables et les travaux importants à réaliser sur les ouvrages maritimes (cales, murs) ne pouvant revenir uniquement aux plaisanciers, il est proposé au conseil municipal de transformer le budget Mer ports communaux activités maritimes afin de revenir à une dénomination de budget Mouillages à compter de 2026.

Le Conseil municipal adopte la transformation du budget Mer ports communaux activités maritimes afin de revenir à une dénomination de budget Mouillages à compter de 2026.

Acquisitions de parcelles pour une surface globale de 1484 m²

Le maire indique que la commune a la possibilité d'acquérir les parcelles A 016 de 909 m², C 494 de 240 m², C 106 de 335 m² appartenant à l'Indivision

Le Rouzic au prix de 0,77 € le m² soit, pour une surface totale de 1484 m², 1142,68 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'acquisition amiable de ces parcelles au prix total de 1142,68 € pour une surface totale de 1484 m², autorise le maire à se charger de l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune.

Compagnie des ports du Morbihan: modification des statuts

Le maire rappelle que créée fin 2012 à l'initiative du département du Morbihan, la Société Publique Locale « Compagnie des ports du Morbihan » gère 19 ports, ainsi que les sites culturels et touristiques du cairn de Gavrinis, du Petit Mont, des gîtes de Manéhouarn à Plouay et du phare d'Étel. Gestionnaire de ports reconnue en France, la mission principale de la Compagnie des ports est de contribuer au développement des activités portuaires, en proposant aux usagers des services de qualité, pour faire progresser le marché de la plaisance.

Le développement des activités portuaires (accès, places de ports, locaux, activités ports de commerce ou liées à la mer, transition environnementale...) se traduit par des projets d'aménagement structurant pour le territoire, en lien étroit avec les communes et intercommunalités concernées.

Sur la période 2013-2023, la Compagnie des ports du Morbihan a investi 120 M€ dans les ports de plaisance dont elle assure la gestion. Chaque port a été concerné par des aménagements permettant d'améliorer son attractivité.

La Compagnie s'appuie sur son modèle économique, avec une progression de son chiffre d'affaires chaque année et des choix financiers adaptés aux enjeux d'investissements élevés et de long terme. Un plan pluriannuel d'investissements de 102 M€, réactualisé régulièrement, a été approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie pour la période 2023-2028.

L'importance de ces investissements fait l'objet d'un examen régulier de la situation financière de la Compagnie et la recherche de financements adaptés est essentielle: fonds propres, subventions des collectivités et emprunts.

Société publique locale détenue à 100 % par des collectivités morbihannaises, la Compagnie des ports du Morbihan disposait, au 15 janvier 2024, d'un capital de 22 994 064 €, divisé en 247 248 actions de 93 € chacune, détenue à 87,67 % par le département.

À compter du 1^{er} janvier 2026, les missions de la Compagnie des Ports du Morbihan vont être notamment étendues à la rade de Lorient (ports de Lorient centre, Lorient la Base, Port-Louis, Gâvres, Kernevel Larmor-plage, Hennebont, Guidel) mais également aux ports régionaux de Vannes et Redon. L'entrée de nouveaux actionnaires que sont la région Bretagne et Lorient Agglomération va accroître significativement le nombre de ports, d'équipements et de missions confiés à la Compagnie.

Afin de mener à bien l'aménagement et la gestion de ces équipements avec le même objectif de qualité de services et la même rigueur économique qu'actuellement, il est primordial de disposer de fonds propres adaptés et que ces nouveaux actionnaires y contribuent à hauteur des enjeux d'investissements de leurs territoires portuaires (dragages, développement commercial, services...).

Dans cette perspective, il est envisagé une augmentation de capital de 9 402 105,90 € grâce à l'incorporation de réserves (2 202 979,68 €) puis l'émission de 70 642 actions nouvelles (7 199 126,22 €) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la région Bretagne et Lorient Agglomération qui souscriront à parts égales ces actions nouvelles (la fiche société en annexe précise les évolutions de capital successives). La réalisation de l'augmentation de capital social supposera de modifier l'article 6 des statuts « Capital social » comme suit:

• Ancienne mention:

« Le capital est fixé à la somme de vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quatre euros (22 994 064 €), divisé en deux cent quarante-sept mille deux cent quarante-huit (247 248) actions de quatre-vingt-treize (93) euros chacune souscrites en numéraires et par incorporation de réserves.

CONSEILS MUNICIPAUX (*versions abrégées*)

Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et leurs groupements. Il pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

• Nouvelle mention :

« Le capital social est fixé à la somme de trente-deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (32 396 169,90 €), divisé en trois cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix (317 890) actions de cent un euros et quatre-vingt-onze centimes (101,91) chacune, souscrites en numéraire et par incorporation de réserves.

Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales et leurs groupements. Il pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

Le montant du capital social et le nombre d'actions le composant pourront être ajustés par le Conseil d'administration à l'issue de l'augmentation de capital en fonction du nombre d'actions effectivement souscrites. L'accord de votre représentant à l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan sur la modification du capital social ne peut intervenir sans une délibération préalable de votre assemblée délibérante approuvant le projet. Le projet de statuts modifiés sera soumis à la prochaine réunion du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Le conseil municipal approuve, sous la condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan de l'augmentation de capital ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,

- l'augmentation de capital par incorporation de réserves puis émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la région Bretagne et Lorient Agglomération, ci-avant présentée et le projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant, et le principe d'une augmentation de capital de 9 402 105,90 € à réaliser par la Compagnie des Ports du Morbihan grâce à l'incorporation de réserves puis l'émission de 70 642 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la Région Bretagne et Lorient Agglomération;
- que cette augmentation de capital social soit conduite de la façon suivante : augmentation par incorporation de réserves à hauteur de 2 202 979,68 €, portant la valeur nominale de chaque action de 93 € à 101,91 € ; augmentation en numéraire d'un montant de 7 199 126,22 € par émission de 70 642 actions nouvelles au plus, émises à la valeur de 101,91 €, qui seront acquises, à parts égales, par la Région Bretagne et Lorient Agglomération ;
- sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital la modification corrélatrice de l'article 6 des statuts ;

et donne tous pouvoirs au maire lors de l'assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan pour porter un vote favorable aux projets d'augmentation de capital par incorporation de réserves puis émission d'actions nouvelles, à l'adoption du projet de statuts modifiés de la Société et aux résolutions qui en résultent, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés, non compatible avec le statut de société publique locale de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération : plan climat air-énergie territorial (PCAET) - approbation du plan d'actions communal

Le PCAET a été approuvé par le conseil communautaire de GMVA le 13 février 2020. C'est un document de programmation qui vise à ce que le territoire devienne à énergie positive à l'horizon 2050 en poursuivant les objectifs principaux suivants :

- Diminution de 30 % des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2010, en agissant dans les secteurs du logement, du tertiaire et du transport ;
- Baisse de 35 % des gaz à effet de serre en 2030 ;
- production de 32 % d'énergies renouvelables en 2030 basée notamment sur le solaire et la biomasse, contre 4,5 % actuellement ;
- adaptation au changement climatique, notamment par l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement, la place de la nature en ville ;
- préservation des ressources par le développement des démarches de lutte

contre le gaspillage ;

- préservation des ressources en eau par sa gestion locale intégrée ;
- mise en place d'actions de séquestration de carbone ;
- valorisation de circuits courts ;
- sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire : habitants, entreprises, administrations, associations, etc.

Compte-tenu des enjeux et des changements que cet objectif implique dans les modes de vie, l'implication volontariste de l'ensemble des acteurs est indispensable pour réussir. À ce titre, la mobilisation des collectivités aux côtés de l'agglomération, et tout particulièrement des communes, paraît essentielle. Le maire présente le projet de convention. La convention ci-annexée a pour objet de formaliser les engagements de la commune de l'Île-aux-Moines à l'atteinte des objectifs du PCAET. Elle s'intègre ainsi dans le cadre de l'action n° 42 « Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs ».

Les signataires s'engagent sur un ou plusieurs de ces axes :

Je m'engage : J'adhère à la démarche.

J'agis : Je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation ».

Je m'adapte : Je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation ».

La convention est valable pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal approuve la convention d'engagement Climat Air-Energie territorial (PCAET) ci-annexée, et autorise le maire à signer ladite convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération : avenant convention autorisations droits des sols

Depuis 2009, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA) a mis en place un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, permettant aux communes de déléguer l'instruction de leurs actes à une structure intercommunale.

Ce service assiste aujourd'hui l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que celles de Questembert Communauté et d'Arc Sud Bretagne. Les modalités de collaboration entre ce service et chaque commune sont définies par une convention assortie d'annexes.

Dans un souci de solidarité financière, le conseil communautaire de GMVA, réuni le 26 juin 2025, a décidé de faire évoluer la convention actuellement en vigueur en instaurant, à compter du 1^{er} juillet 2025, une facturation de la prestation d'instruction aux communes membres de GMVA, comme c'est déjà le cas pour les intercommunalités partenaires. Cette évolution nécessite la signature d'un avenant à la convention en cours, notamment pour actualiser l'article 8 et l'annexe 2 relatifs aux dispositions financières.

Les modalités de facturation actuellement applicables aux communes relevant de Questembert communauté et d'Arc Sud Bretagne apparaissant trop complexes pour être transposées en l'état aux communes de GMVA, il a été proposé de retenir les principes suivants :

- donner de la lisibilité et de la prévisibilité au calcul du tarif de chaque acte ADS, afin de permettre aux communes d'en anticiper les effets budgétaires dans le temps ;
- facturer à chaque commune le montant réel du coût engagé pour ces prestations (masse salariale, charge de fonctionnement et de structure...) indépendamment des variations de périmètres induites par les autres communes (baisse du volume d'activité, baisse du nombre de clients, etc...) ;
- conserver une prestation globalement intégrée (pas de choix « à la carte » des actes opérés par GMVA pour telle ou telle commune), afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du service, y compris au niveau logiciel et technique ;
- en contrepartie d'une stabilité des procédures d'instruction effectuées pour ses communes clientes, l'agglomération prendra à sa charge l'incertitude financière liée aux évolutions d'activité.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention passée avec GMVA relatif au service mutualisé ADS, prenant effet au 1^{er} juillet 2025, autorise le maire à signer ledit avenant et ses annexes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération : rapport d'activités 2024

Le maire rappelle au conseil municipal que le rapport d'activité de GMVA doit faire l'objet d'une communication en conseil.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de GMVA.

Morbihan Énergies : rapport d'activités 2024

Le maire rappelle au conseil municipal que Le rapport d'activité de Morbihan Énergies doit faire l'objet d'une communication en conseil.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de Morbihan Énergies.

Décisions du maire prises par délégation

• Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres < 100 000 € HT - Budget principal - 14 000

- Réparation panne hydraulique tracteur Kubota - Loisirs Services - 5 389,23 €

- Remplacement tablier sur tracteur littoral - Loisirs Services - 2379,70 €

- Étude de programmation et d'organisation urbaine et paysagère sur le site n° 3 des OAP (Bocéno) - EOL Urbanisme - 6 000,00 €

• Louage de choses < 12 ans :

- Logement du cromlec'h du 01/07/2025 au 28/08/2025 par la pharmacie Baron

- Logement du cromlec'h du 29/08/2025 au 28/05/2026 par Frédéric Bastonnier

• Concessions cimetières :

- Concession columbarium - Nathalie Secroun - 1100,00 €

- Concession ancien cimetière - Jean-Michel Chrétien - 850,00 €

La séance est levée à 19 h 30.

Séance du 21 octobre 2025

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Régis Talhouarne a donné pouvoir à Maryse Cohen, Alizée Burban.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 23 septembre 2025.

Programme voirie 2025 :

plan de financement et autorisation de signer les marchés

Le maire rappelle que, dans la volonté de ne pas interrompre le programme annuel de réalisation des voiries communales, le conseil a envisagé de procéder à la réfection de 3 routes : la route de la pointe du Trec'h, la rue de la Montagne et partiellement la rue de la Plage. La commune a procédé à une consultation pour les travaux du programme de voirie 2025-2026 sous forme de procédure adaptée le 12 septembre 2025, l'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales Ouest France le 12 septembre 2025 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. Les prestations ont été réparties en deux lots :

Lot 1 : Terrassements-Voirie - Réseau eaux pluviales

Lot 2 : Aménagements paysagers - Mobilier

À l'issue de la consultation, cinq plis ont été reçus dans le délai prescrit, soit pour le 10 octobre à 12h : deux plis concernant le lot n° 1 et trois plis concernant le lot n° 2. L'ouverture des plis le 10 octobre 2025 à 12 h, et l'attribution le 17 octobre 2025 ont eu lieu en mairie à suite à l'analyse des offres faite par Franck Le Gavre, maître d'œuvre en charge de l'opération.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot n°1 : Eurovia. Travaux préparatoires : 7 481,00 €, pointe du Trec'h : 95 302,00 €, rue de la Montagne : 57 940,00 €, rue de la Plage : 29 519,50 €, montant HT Tranche ferme : 190 242,50 €.

Lot n° 2 : Golfe Bois Création. Travaux préparatoires : 3 755,00 €, pointe du Trec'h : 12 543,75 €, rue de la Montagne : 5 000,75 €, rue de la Plage : 17 17,50 €, Montant HT Tranche ferme : 23 017,00 €

Total : 213 259,50 €

Les entreprises retenues proposent le meilleur rapport qualité prix. Les travaux d'enfouissement sont particulièrement élevés et sont justifiés par le sous-sol granitique de la pointe du Trec'h. Le conseil départemental a confirmé la

suppression du programme de solidarité territoriale. Nous devons donc assurer en autofinancement la globalité des travaux.

Le maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	
Nature de la dépense	Montant HT
Honoraires	17 500,00 €
Travaux voirie aménagements paysagers réseaux divers	213 259,50 €
Électricité-Éclairage-Télécom	150 429,67 €
Total	381 189,17 €

Par 12 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le maire à solliciter toute subvention possible, à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global pour la tranche ferme de 213 259,50 € HT (soit 255 911,40 € TTC), les conventions avec Morbihan Énergies pour la réalisation des travaux d'électricité, d'éclairage et de télécom pour un montant de 150 429,67 HT, et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Logements du Rerville : avenants aux marchés de travaux

Le maire rappelle que par délibération en date du 2 juin, le conseil municipal l'a autorisé à signer les marchés de travaux pour les logements du Rerville pour un montant Total HT de 645 829,65 €. Les marchés ont été notifiés le 13 juin. Il présente les objets et montants des avenants envisagés :

	Lot 1 Curage désamiantage Déplombage	Lot 2 Gros œuvre structure démolition	Lot 6 Menuiseries extérieures	Lot 11 Chauffage ventilation plomberie sanitaires
Travaux	Piquetage enduit ciment	Rebouchage des empochements des pannes de plancher haut RDC, Reprise des linteaux du sous-sol, réhausse des chevonnieres, réalisation d'une dalette béton en renfort du boiseau de cheminée	Transformation des menuiseries du rdc en oscillo battantes	Dépose de la cuve à Fioul
Montant initial du marché HT	56 680,00 €	102 000,00 €	51 589,22 €	74 000,00 €
Montant avenant HT	4 500,00 €	10 552,71 €	1 502,86 €	1 769,60 €
Montant modifié du marché HT	61 180,00 €	112 552,71 €	50 086,36 €	75 769,60 €
Montant modifié du marché TTC	73 416,00 €	135 063,25 €	60 103,63 €	90 923,52 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants présentés ci-dessus ainsi pour un montant total de 15 319,45 HT ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Passation de l'avenant n° 23 au contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le conseil municipal fixe la participation communale pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

9 élèves de classe maternelle X 1587,79 €

8 élèves de classe élémentaire X 463,73 €

soit un total de 17 999,95 €

Il autorise le maire à signer l'avenant n° 23 à la convention du 20 novembre 2002.

OGEC : aide à caractère social pour l'année 2024-2025

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Vu le caractère social d'un service de garderie et considérant le coût suivant :

CONSEILS MUNICIPAUX (*versions abrégées*)

Coût du personnel : 4 374,00 €

Électricité : 405,00 €

Participation des parents : - 1 673,00 €

Total : 3 106,00 €

Le conseil municipal fixe le montant de l'aide sociale garderie comme suit : 3 106,00 € déduction faite de la participation des parents. Les fonds seront versés en novembre 2025.

OGEC : aide à caractère social pour l'année 2025-2026

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Vu le caractère social d'un service de cantine et considérant le coût prévisionnel par repas suivant :

Prix achat : 5,18 €

Coût du personnel : 2,18 €

Électricité : 0,61 €

Total : 7,97 €

Le maire indique que le montant de l'aide suivant le coût prévisionnel des 1 781 repas (14 194,57 €), déduction faite de la participation des parents (3,80 € par repas soit 6 767,80 €) serait de 7 426,77 € TTC.

Le Conseil municipal adopte le montant de l'aide ci-dessus, et décide de verser un acompte de 3 000 € TTC. Le solde sera versé en fin d'année scolaire en réactualisant le coût du repas au vu des pièces justificatives et en fonction des repas servis.

Subvention exceptionnelle à une association

L'association de gymnastique féminine a pris l'initiative d'organiser un rassemblement pour sensibiliser à la nécessité de prévenir les cancers féminins.

Le 4 octobre s'est déroulé un rassemblement de plus de 150 personnes pour un après-midi de course et de marche intergénérationnelles. Le conseil municipal félicite l'association de gymnastique féminine d'avoir organisé pareille manifestation. Le maire propose au conseil municipal de s'associer au soutien financier de la population en accordant une subvention de 250 € à l'association Faire face ensemble de Vannes.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'association vannetaise Faire face ensemble.

Admissions en non-valeur du budget principal

Le maire expose au conseil municipal que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvenabilité ou d'absence de débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. Lorsque des titres de recettes émis par la commune ne sont pas réglés, le comptable public transmet des certificats d'irréécouvrabilité afin que la commune admette en non-valeur les créances. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redébiteur, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune. Le trésorier principal a transmis des certificats d'irréécouvrabilité pour la créance suivante :

2024 - Mandat annulatif n° 5 - 63,30 € - Poursuite sans effet

Le Conseil municipal admet en non-valeur la créance comme indiquée ci-dessus pour le budget principal, et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

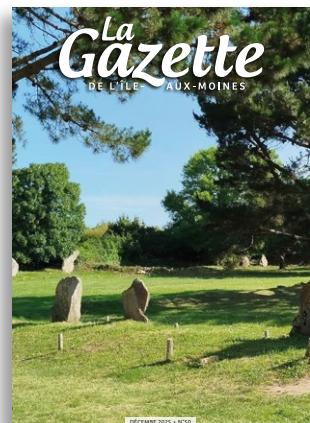
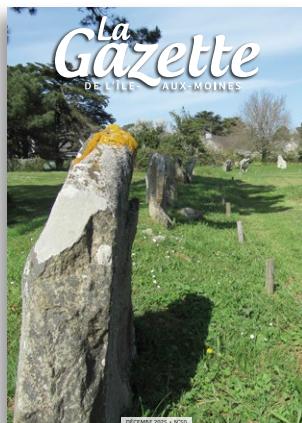
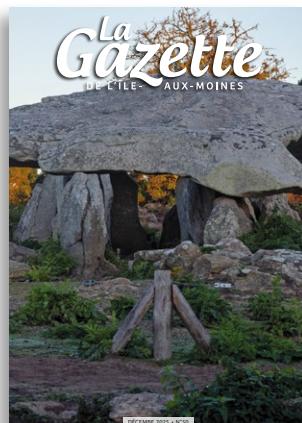
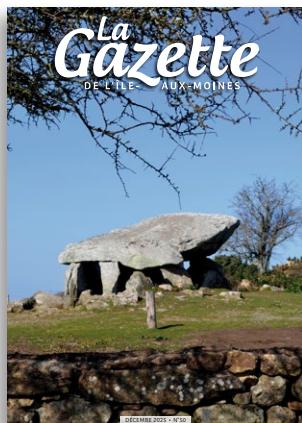
La séance est levée à 19 h 30.

Retrouvez tous les conseils municipaux sur www.mairie-ileauxmoines.fr

Les couvertures que vous auriez pu découvrir

Pour la Gazette de décembre, nous avions une sélection de sept photos, toutes d'une grande qualité. Après un vote du comité de rédaction, notre choix s'est arrêté sur la magnifique photo qui orne la couverture de ce mois-ci. Cependant, pour

rendre hommage aux autres clichés, nous vous proposons, à la manière de *Charlie Hebdo*, un petit tableau des quatre autres couvertures potentielles... auxquelles vous avez finalement échappé. Enfin, pas tout à fait !



La voirie

Des problèmes d'entretien de la voirie sont signalés venelle André Dalido (trous), chemin de la Grimpette (cailloux apparents, trous, mur risquant de s'effondrer depuis la rue de la Mairie jusqu'au virage), orties menaçant le confort des cyclistes et des piétons à l'angle de la rue des Corsaires et de la rue Yvon Cadet, ou encore dans telle voie lors de travaux de construction d'une maison.

La mairie prend bonne note des petites réparations à effectuer ici et là, qui se feront en fonction des moyens disponibles (voir la Petite Gazette n° 83 / avril-mai 2025 et la Gazette de juillet 2025). Elle rappelle que les propriétaires doivent entretenir le bas de leurs murs côté voirie. Quant aux chantiers privatifs, il convient de veiller à ne pas encombrer les voies de circulation (en entreposant par exemple des matériaux ou de la terre, surtout pendant les mois pluvieux).

Gestion des déchets

Plusieurs courriers concernent la gestion des déchets : souhait d'un affichage des jours de ramassage sur les conteneurs, interrogation sur la suppression du conteneur à bouteilles rue Tor Sauzen, question sur le nombre de conteneurs rapporté au nombre d'habitants ou de maisons, non ramassage par les éboueurs des détritus tombés à côté des conteneurs, mauvaise remise en place des conteneurs vidés, souhait du maintien de la déchetterie verte (et donc du broyage et du compactage de son contenu).

L'organisation de la collecte des poubelles – nombre et mise en place des conteneurs, tournées de ramassage – dépend de Vannes Agglo et non de la mairie. Les tournées des éboueurs sont très contraintes en temps, on ne peut leur demander de nettoyer les abords des conteneurs dont la propreté relève de la vigilance des utilisateurs. La mairie veillera à informer des jours de ramassage des conteneurs et attirera l'attention du responsable de Vannes Agglo sur leur bonne remise en place une fois vidés. La déchetterie verte, elle, n'est pas aux normes en vigueur et son utilisation va devoir évoluer ; diverses solutions sont en attente.

Tourisme, circulation des visiteurs, loisirs

Des indications de noms de rue manquent (par exemple, à l'angle du chemin du Gazolven et du chemin des trois Fontaines).

La mairie n'a pas souhaité accroître le coût des plaques de noms de rue en en mettant à chaque extrémité d'une voie. Certes, il arrive de devoir aller au bout d'une rue pour en découvrir le nom, mais l'île n'est pas si grande qu'on ne puisse faire quelques pas de plus, et les visiteurs ont quasiment tous le plan des voies sur leur smartphone.

Des vélos s'engagent dans le sens interdit de la rue Neuve pour monter au bourg faute de voir le panneau sens unique au bas de la rue du Toulpry.

S'engager en vélo dans la rue Neuve pour monter au bourg témoigne d'un mépris total du code de la route : trois indications, un panneau rouge de sens interdit, un deuxième panneau rouge avec le symbole barré d'un vélo, et un troisième panneau bleu, beaucoup plus gros que les panneaux habituels, présentant égale-

ment un vélo barré, sont suffisamment clairs et visibles. L'emplacement du panneau sens unique rue du Toulpry est par ailleurs réglementaire.

Les touristes sont nombreux et bruyants dans l'étroit chemin de la Maison Blanche.

Mais dans des lieux touristiques comme notre île, peut-on leur demander de marcher en silence ? Peut-on fermer des voies de circulation pour la tranquillité des riverains ? L'île n'est pas un lieu monacal...

La création d'un club de tennis géré par la mairie

La mairie rappelle qu'elle n'a pas vocation à le faire, que cela dépend de l'initiative des intéressés potentiels, et qu'il existe des associations de joueurs autour des terrains existants, qu'il faut contacter.

L'île et le continent

Un courrier demande une navette à 23 h et à 00 h le vendredi et le samedi de Pâques à La Toussaint.

La mairie ne décide pas des horaires des passages, mais se félicite du service au public assuré par une entreprise privée du 1^{er} janvier au 31 décembre. La concession de service public concerne uniquement le transport scolaire. Le reste entre dans une négociation commerciale, la mairie plaide pour le confort des utilisateurs du passage.

Un autre courrier se plaint qu'il n'y ait souvent plus de place pour déposer les vélos dès le bateau de 7 h. Des étiquettes ont été posées par la mairie sur les vélos et les carrioles « ventouses », mais elles ont été enlevées par des « amis », sans souci de l'intérêt collectif.

Comme rappelé dans la « Petite Gazette » du mois d'octobre, il est anormal que des adultes et des enfants utilisateurs quotidien des racks à vélos les trouvent pleins le matin à cause de vélos laissés là d'un dimanche soir au vendredi ou au samedi suivant.

À propos du parking de Port Blanc réservé aux îlois, un entretien de la végétation est réclamé (en particulier de l'arbre au-dessus des noisetiers qui sert de nichoirs aux mouettes qui se gavent des noisettes tombées et salissent de leur guano...).

La commune assure deux fois par an l'entretien de ses parkings communaux. Les arbres d'Er Lannic sont classés.

Les plages... et les chiens

Un courrier interroge sur l'impact environnemental du nettoyage si fréquent des plages, en particulier de Port Miquel. Au Vran, apprécié pour son aspect sauvage et peu fréquenté, le nettoyage au tracteur est vraiment de trop.

La question de l'impact environnemental du nettoyage des plages est posée. Le stockage des algues n'est pas écologique, mais on remercie la mairie pour le nettoyage de telle ou telle plage, et quand elles ne sont pas nettoyées régulièrement, les plaintes affluent sur le cahier de doléances. Un débat citoyen à engager !

Remerciements : pour la réfection du Parc Coussan, goudronné et paysagé, pour la fontaine du Vran, nettoyée et paysagée avec goût, pour l'aide apportée par Estelle dans un dossier de propriété, pour l'entretien de la plage du Rudel, pour la réfection de la rue du Greignon.

Petite Gazette

Nous vous rappelons qu'une Petite Gazette, feuille d'informations municipales, retrace très utilement l'actualité de notre île. Vous pouvez vous y abonner sur la page d'accueil

de notre site internet www.mairie-ileauxmoines.fr afin de la recevoir par mail. Elle est également disponible en version papier à l'accueil de la mairie.

AGENDA

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 20 décembre

Place du Marché. À partir de 9 h

Par l'APEL

SOIRÉE ÎLOISE

Samedi 31 janvier

Salle polyvalente

Par l'ACCA

CHANDELEUR

Mardi 3 février

Salle annexe

Par le Comité des Fêtes et des Régates

LOTO-BINGO

Dimanche 15 février

Salle polyvalente

Par la MAM

PROJECTION DE FILMS AMATEURS DES ANNÉES 50

Dimanche 22 février

Salle du Renville. À partir de 15 h

BRIC-À-BRAC

Dimanche 19 avril

Place du Marché

Par l'APEL

BOURSE AUX PLANTES

Samedi 2 mai

Aux Jardins Partagés

Par les Jardins Partagés du Caillou

SOIRÉE DE CLÔTURE DU CINÉ-CLUB

Samedi 30 mai

Place du Marché

PIQUE-NIQUE INTER-ÎLES

Dimanche 7 juin

Pointe de Brouël (de notre côté)

Par l'association Izen'art

RANDONNÉE GOURMANDE

Samedi 20 juin

Par l'association de la Fête de la Mer



FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Samedi 27 juin

Grande plage

Par l'association le Crialéïs

REPAS DE FIN D'ANNÉE

Samedi 4 juillet

Renville

Par l'APEL

Ciné-club

Salle du Renville, 17 h

dimanche 11 janvier

dimanche 8 février

dimanche 8 mars

dimanche 12 avril

dimanche 10 mai

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	
02 99 59 22 22	
Hôpital de Vannes	
02 97 01 41 41	
Gendarmerie Île-aux-Moines	17

SERVICES

Office de Tourisme	
02 97 26 32 45	
<i>(1^{er} avril / 30 septembre)</i>	
La Poste	
36 31	
<i>de 9 h à 12 h - mardi, jeudi, vendredi et samedi</i>	
Linky	
08 00 05 46 59	
Enedis (Dépannage)	
09 72 67 50 56	

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Cracéo	
(www.kiceo.fr)	
02 97 01 22 88	
Izenah Croisières	
02 97 26 31 45	
Bureau du Port de plaisance	
02 97 26 30 57	
Taxi Jérôme	
07 69 80 31 01	
Taxi Christophe	
06 85 61 15 48	

ENSEIGNEMENT LOISIRS JEUNESSE BIBLIOTHÈQUE

Maison des assistantes maternelles	
02 97 41 49 74	
École Saint-Joseph	
02 97 26 34 56	
Centre de Loisirs Ticket Sports	
07 70 00 50 90	

Camping
02 97 68 91 45

Bibliothèque
02 97 26 32 61
Lundi de 18 h à 19 h - mercredi de 16 h à 18 h - vendredi de 10 h à 12 h + du 1^{er} juillet au 31 août : lundi de 10 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h

CULTE
Père Séverin Marie
06 71 52 56 08
Messe le dimanche à 10 h 30

SOCIAL / SANTÉ

Médecin
Jean-Paul Malaper
Seulement sur rendez-vous
sur l'application Maiia ou au :
02 97 68 40 58

Pharmacie
Dr Gilbert Baron
02 97 26 31 49
9 h 30 à 12 h 30 sauf le dimanche, 15 h à 19 h 30 sauf le jeudi, le samedi et le dimanche.
Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin

Infirmier(es)
Régis Talhouarne
Soazig Bertevas
06 70 59 50 16

Kinésithérapeutes
Sébastien Martinez
06 62 76 47 20
Dorian Massat
06 75 56 13 23
Sur rendez-vous du mardi au vendredi

Ostéopathe
Alexa Châtelet-Vannier
06 51 67 72 56

Sage-femme
Anne Bozzetto
06 45 79 17 29

Vétérinaire
Dr Élodie Bligny
02 97 56 50 50

C.C.A.S. / EHPAD
Résidence Léon Vinet
02 97 26 37 26

ADMR
(aide à domicile)
02 97 57 10 42



MAIRIE

6, place du Marché
56780 Île-aux-Moines
02 97 26 32 61
www.mairie-ileauxmoines.fr
mairie@mairie-ileauxmoines.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Toute l'année du lundi au vendredi et le premier samedi du mois, de 9 h à 12 h

DÉCHETS - TRI

Encombrants
Kerscot - Rue du Dolmen
Lundi de 14 h à 16 h 50
Jeudi de 9 h 30 à 13 h 20
Samedi de 9 h à 11 h 50

Déchets verts
(broyat et tonte uniquement)
Ancienne décharge de Penhap
Mêmes horaires
Pour le transport, possibilité de s'adresser aux entreprises de l'Île-aux-Moines

La commune rappelle :
qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu ;
qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins ;
qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.

Comité de Rédaction :

Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Brigitte Loraillère-Gueden, Daniel Gilles, Jean-Luc Poussier, Béatrice Mabit, Mireille Dathanat, Laure Pédezert, Maryse Cohen, Nono, Odile Thiérart, Françoise Chabbert-Gain, Jean-Jacques Simon, Anne Armand-Robinet, Christine Dufourmantelle, Estelle Baucher

Mise en page :

Alain Louarn, graphiste
Dessins offerts par Nono
Et merci à toutes et à tous les photographes !

Impression :

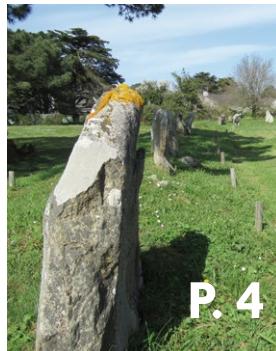
IOV Communication - Arradon
Dépôt légal n° 1457



SOMMAIRE

Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan

À l'été 2025, classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan !



Les gymnastes îlois·es se mobilisent en Rose

Octobre rose, faire face ensemble.



L'Atlas de la Biodiversité Communale : l'heure du bilan

Un patrimoine naturel d'exception !



Photo de couverture

Couleurs d'automne sur l'Île-aux-Moines ; le dolmen vu par Hervé Créquer.



Quelle place pour l'agriculture ?

Jadis, l'Île-aux-Moines abritait de nombreuses fermes !

Nouvelle vétérinaire insulaire

Chiens, chiennes, chats, chattes : soigné·es sur l'île.



Retour sur le grand débat : qu'est-ce qu'être insulaires ?

Îliens, îlienne ? Îlais, îlaise ? Îlois, îloise ? Insularité...

ÉDITO	P. 3	CONSEILS MUNICIPAUX	P. 27
VIE DE LA COMMUNE	P. 4	RUBRIQUE DES LECTEURS	P. 33
VIE DES ASSOCIATIONS	P. 8	INFOS PRATIQUES	P. 34
PATRIMOINE	P. 16	AGENDA	P. 34
VIE DE L'ÎLE	P. 18	NUMÉROS UTILES	P. 35
ET AILLEURS	P. 24		

En prenant cette Gazette, pensez à faire un don de 1€ ou plus au profit du C.C.A.S.